



RAPPORT 2025 > PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

de l'Observatoire Prospectif
des métiers et des qualifications
dans les Transports
et la Logistique



Avec la participation
de l'AFT et de
l'OPCO Mobilités



RAPPORT 2025 DE L'OPTL

> PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

368 boulevard Henri Barnier
13321 MARSEILLE CEDEX 16

Tél. 04 91 46 65 55
paca@optl.fr

Remerciements

Le présent rapport a été réalisé, en lien avec les membres de l'OPTL régional, et en particulier sa présidence paritaire, par la délégation régionale de l'AFT Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce aux résultats de l'enquête qu'elle a menée auprès des établissements de la région au premier semestre 2025 et aux informations qu'elle a collectées au sein de différents pourvoyeurs de données. Qu'elle en soit remerciée, ainsi que l'ensemble des entreprises qui ont bien voulu participer à l'enquête Tableau de bord, et les fournisseurs d'autres données (URSSAF Caisse nationale, France Travail, services de l'État, Conseil Régional, organismes de formation, etc.).

Sommaire

Édito	4
Champ d'application et d'observation	5
Entreprises et établissements	8
Effectifs	14
Rémunération	30
Démographie	34
Mouvements de main-d'œuvre	39
Intérim	43
Marché du travail	45
Formation	51
Insertion professionnelle	58
Prospective	59

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Édito

Les membres de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique Provence-Alpes-Côte d'Azur sont heureux de vous présenter l'édition 2025 du tableau de bord régional.

La période sous revue porte sur les établissements et les effectifs de notre champ conventionnel au 31 décembre 2024, à savoir, ceux appartenant à la Convention Collective Nationale des Transports routiers et des activités auxiliaires de transport.

Vous y découvrirez les données statistiques régionales, caractéristiques des établissements employeurs, évolution des effectifs salariés par secteurs d'activité et familles professionnelles, typologie des emplois, indicateurs démographiques, les formations dans la branche, l'insertion des jeunes diplômés ainsi qu'un volet « prospective » en fin de rapport.

Au 31 décembre 2024, la branche transport et logistique compte dans notre région 57 308 salariés répartis dans 3890 établissements.

La population féminine représente 18% des effectifs alors que les jeunes de moins de 25 ans seulement 6%.

Mais au-delà des statistiques et du contexte économique et géopolitique, le personnel reste le bien le plus précieux d'une entreprise. Il est garant de la création de valeur et de la satisfaction des clients. Aussi, pour assurer la pérennité de nos entreprises dans un monde incertain, il est essentiel suivre l'évolution et donner la priorité aux collaborateurs, poursuivre l'attractivité de nos métiers, former sans cesse les professionnels de demain, fidéliser et rester créatif et innovant.

Enfin, nous tenons à remercier très sincèrement les répondants à l'enquête tableau de bord sans qui, cet outil de connaissance ne pourrait exister ainsi que les partenaires sociaux, membres de l'Observatoire régional, pour leur implication.

En vous souhaitant une agréable lecture,

Président OPTL

François SANCHIS

Vice-Président OPTL

Victor FARAMIA

Champ d'application et d'observation

Conformément aux objectifs généraux définis par les partenaires sociaux, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNEFP) est chargée, notamment :

- d'établir et de tenir à jour les définitions des familles professionnelles qui regroupent les emplois de ces secteurs d'activité ;
- d'évaluer la répartition des postes de travail entre ces familles professionnelles ;
- de prévoir chaque année les évolutions du nombre d'emplois et de la demande de formation continue.

Le Comité paritaire de pilotage de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), créé par l'Accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport, mis en place sous l'égide de la CPNEFP, est chargé de préparer un bilan annuel de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications.

Le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Ce rapport concerne les entreprises du champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

Codes NAF de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (dans la nouvelle NAF REV-2)

Terminologie utilisée dans le présent document

NAF REV. 2 *Intitulé du poste*

Transport routier de marchandises (TRM)

- 49.41A *Transports routiers de fret interurbains*
- 49.41B *Transports routiers de fret de proximité*
- 53.20Z *Autres activités de poste et de courrier*
- 80.10Z *Activités de sécurité privée (*)*

Transport routier de voyageurs (TRV)

- 49.39A *Transports routiers réguliers de voyageurs*
- 49.39B *Autres transports routiers de voyageurs*

Déménagement (DEM)

- 49.42Z *Déménagement*

Location (LOC)

- 49.41C *Location de camions avec chauffeur*
- 77.12Z *Location et location-bail de camions (*)*

Auxiliaires de transport (AUX)

- 52.29A *Messagerie, fret express*
- 52.29B *Affrètement et organisation des transports (*)*

Prestataires logistiques (PRL)

- 52.10B *Entreposage et stockage non frigorifique (*) (**)*

Transport sanitaire (TRS)

- 86.90A *Ambulances*

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.

(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Les familles professionnelles de la Branche

CODES	DÉNOMINATIONS	DÉFINITIONS
1	DIRECTION	<i>Emplois de direction, notamment dans les petites entreprises (au moins un salarié) et de direction générale avec statut de salarié ou assimilé.</i>
2	GESTION	<i>Emplois relevant des services généraux de l'entreprise.</i>
3	VENTES/ACHATS	<i>Emplois caractérisés par le démarchage, la visite et la négociation auprès des clients et auprès des fournisseurs y compris les postes liés aux fonctions d'accompagnement : marketing, publicité, relations publiques.</i>
4	TECHNIQUES D'EXPLOITATION TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Transports routiers et messagerie/fret express</i> • <i>Transports multimodaux</i> • <i>Déménagements</i> • <i>Location</i> • <i>Transport de voyageurs</i> • <i>Transport sanitaire</i>
5	LOGISTIQUE/MANUTENTION/MAGASINAGE	<i>Emplois liés aux opérations de logistique, de manutention, de stockage et de magasinage.</i>
6	CONDUITE	<i>Emplois caractérisés par la conduite de véhicules de transport routier, quelles que soient leurs caractéristiques et les distances parcourues.</i>
6.1	• <i>Transport de personnes</i>	
6.1.1	> <i>Transport de voyageurs</i>	
6.1.1.1	> 1 ^{er} groupe	<i>Emplois caractérisés à la fois par les déplacements d'une durée de plusieurs jours (la relation avec la ou les personnes transportées se situant hors du cadre strict d'un contrat de transport) et l'action auprès de prestataires de services extérieurs.</i>
6.1.1.2	> 2 ^e groupe	<i>Emplois autres que ceux relevant du 1^{er} groupe (services réguliers, services scolaires, lignes régulières, excursions à la journée, etc...).</i>
6.1.2	> <i>Transport sanitaire</i>	<i>Emplois de conducteurs ambulanciers.</i>
6.2	• <i>Transport de marchandises</i>	
6.2.1	> 1 ^{er} groupe	<i>Emplois pour lesquels la conduite des véhicules est prédominante.</i>
6.2.2	> 2 ^e groupe	<i>Emplois caractérisés par un ensemble de tâches liées à la fois aux marchandises transportées, aux véhicules utilisés et à l'environnement des transports effectués.</i>
6.2.3	> 3 ^e groupe	<i>Emplois de conducteur professionnel avec exigences particulières en termes de complexité des tâches (autonomie, technicité, etc...).</i>
7	MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATERIELS	<i>Emplois caractérisés par l'entretien, le maintien et/ou la remise en ordre de véhicules de transport routier (fonction technique, atelier) et des matériels.</i>
8	INTERPROFESSIONNEL	<i>Tous les emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc...).</i>



Méthodologie

Enquête annuelle OPTL

Une enquête annuelle, menée depuis 1990 par les délégations régionales de l'AFT, recueille des informations auprès d'un échantillon représentatif d'établissements.

- En 2025, en **région Provence-Alpes-Côte d'Azur** **108 questionnaires** ont été exploités, représentant **3 847 salariés** (2,8 % des établissements, 6,7 % des salariés de la branche conventionnelle régionale).
- La méthode repose sur des quotas par région, taille d'établissement et secteur.
- Les résultats servent de base aux pondérations statistiques et à l'élaboration des Tableaux de bord régionaux de l'emploi et de la formation.
- Les données permettent notamment de ventiler les effectifs en **familles professionnelles** selon une nomenclature spécifique à la Branche.

Note aux lecteurs : Les résultats présentés reposent sur une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'établissements. Ils doivent être interprétés avec prudence et reflètent des tendances générales au sein de la branche, sans prétendre fournir des valeurs exactes pour l'ensemble de la population.

Ajustement au champ de la CCNTR

Quatre codes d'activité NAF présentent un périmètre plus large que celui de la Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport : **80.10Z, 77.12Z, 52.29B, 52.10B**.

Des coefficients d'ajustement sont donc appliqués aux statistiques publiques pour ne retenir que la part réellement concernée.

Sources et calage des séries

Les enquêtes régionales sont redressées sur la base des statistiques de l'ACOSS et de l'Urssaf Caisse nationale. L'ensemble des séries utilisées a été actualisé et rétropolé pour assurer la cohérence des données sur toute la période étudiée. Les statistiques publiées ne sont donc pas directement comparables avec celles des éditions précédentes.

Les données publiques sont complétées par un large ensemble de sources administratives et privées : Ministère de la Transition écologique, Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Ministère de la Santé et de la Prévention, Urssaf Caisse Nationale, France Travail, INSEE, DARES, Ellisphère (Entreprise d'ingénierie et études techniques), OPCO Mobilités, FONGECFA-Transport, AGECA-Voyageurs, AFT, AFTRAL, Promotrans, EST, CPNEFP, Klesia, AGEFIPH, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Comité National Routier, ANCESU, Prism'emploi.

Livrables

- **Rapport national OPTL** : portrait annuel de la branche et grands enjeux emploi/formation.
- **Rapport régional OPTL** : déclinaison locale des données nationales, approfondissement des spécificités régionales.
- **Synthèse régionale et sectorielle** : documents courts présentant les chiffres clés par secteur et région.
- **Synthèses personnalisées** : indicateurs RH remis aux entreprises ayant répondu à l'enquête.
- **Présentation publique** : conférence régionale favorisant l'échange entre la branche et les institutions.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

La part des conducteurs routiers de la Branche professionnelle parmi l'effectif en conduite de l'ensemble de l'économie

L'exploitation des Données Sociales Nominatives 2020 permet d'identifier le nombre de conducteurs, repérés par des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), par secteur d'activité. Pour la conduite de véhicules de transport routier de marchandises, les PCS à considérer sont :

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
- 643a Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)

Pour la conduite de véhicules de transport de personnes :

- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
- 526e Ambulanciers (salariés)

Au niveau national, on met en évidence que 53 % des emplois de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises sont exercés dans la Branche des transports routiers (au sens de la convention collective), qui concentre quasiment l'ensemble des conducteurs de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui.

En effet, la Branche concentre 69% des conducteurs routiers et grands routiers et 33% des conducteurs livreurs. 56% des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun relèvent de la Branche tandis que 44% exercent dans le transport urbain. La Branche rassemble la grande majorité des conducteurs de véhicules de transport sanitaire (92%), les autres sont principalement des agents de la fonction publique (hôpitaux, SDIS, SMUR...).

Entreprises et établissements

Depuis la parution, en mars 2024, de l'Insee Résultats sur les stocks d'unités légales et d'établissements économiquement actifs pour les années 2014 à 2022, les dénombrements d'unités légales et d'établissements sont produits selon un dispositif et une méthodologie rénovée. Désormais, seuls sont décomptés les unités légales et établissements, marchands et productifs, ayant eu une activité économique effective au cours de l'année. En conséquence, les nouveaux stocks sont plus réduits, de 14 % en 2020, que ceux produits par l'ancien Répertoire des entreprises et des établissements (REE). Le nouveau dispositif de démographie d'entreprises, appelé Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE), vise à mieux rendre compte des unités légales et des établissements ayant eu une activité réelle au cours de l'année.

Concrètement, selon le dispositif SIDE, le caractère « économiquement actif » des unités légales est établi sur la base des critères suivants, connus de sources administratives : chiffre d'affaires positif, effectifs salariés au cours de l'année ou à défaut, déclaration fiscale se rapportant à l'année considérée. Par exception, s'agissant des unités légales relevant du régime du microentrepreneur, seul un critère de chiffre d'affaires est appliqué : on considère comme actives les unités ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif au cours de l'année. Quant aux établissements, ils sont considérés comme « économiquement actifs », selon le dispositif SIDE, s'ils ont employé des salariés au cours de l'année ou s'ils ont été siège d'une unité légale « économiquement active ». Par conséquent, les chiffres des années précédentes ont été recalculés d'où la différence avec les précédents rapports OPTL.

Établissements sans salarié au 31 décembre

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Secteur	2021	2022
TRM sans 5320Z	1 207	1 346
5320Z	7 536	5 759
TRV	216	211
DEM	129	144
LOC	61	68
AUX	137	152
PRL	48	42
TRS	118	103
Total	9 452	7 824

Source : INSEE - SIDE

En 2022, nous observons une baisse du nombre d'établissements sans salarié dans la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, avec une baisse de 17 % constatée par rapport à 2021. Bien que l'activité 5320Z « Autres activités de postes et de courrier », qui concentre les services de livraison à domicile, se replie de 24%, elle concentre 77 % des entreprises sans salarié du transport routier de marchandises. Toutefois, sans prendre cette activité en compte, le nombre d'entreprises sans salarié de la Branche a augmenté de 9 % entre 2021 et 2022.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Entreprises avec salariés au 31 décembre

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Secteur	2021	2022
TRM sans 5320Z	1 809	1 843
5320Z	48	55
TRV	216	214
DEM	156	155
LOC	72	69
AUX	185	176
PRL	50	49
TRS	537	532
Total	3 073	3 093

Source : INSEE - SIDE

Concernant les entreprises avec salariés, la tendance en 2022 est à la hausse dans le TRM (hors 5320Z). Au global, le nombre d'entreprises avec salariés a augmenté de 0,6 % en 2022.

Établissements avec salariés au 31 décembre

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Secteur	2014	2018	2022	2024
TRM sans 5320Z	1 691	1 799	2 077	2 066
5320Z	44	52	66	74
TRV	313	280	267	267
DEM	177	170	166	156
LOC	111	104	105	105
AUX	514	508	520	507
PRL	123	149	167	172
TRS	562	562	553	542
Total	3 535	3 624	3 921	3 890

Source : Urssaf Caisse nationale

Après avoir connu un essor en 2022 (+8 %), le nombre d'établissements avec salariés de la Branche diminue en 2024 (-0,8 %). La plus forte hausse du nombre d'établissements avec salariés s'observe chez les « Autres activités de postes et de courrier » (+12%).

Créations d'établissements et évolution en %

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Secteur	Nombre		Évolution 2023/2024		
	Avec salariés	Sans salarié	Avec salariés	Sans salarié	Total
TRM sans 5320Z	34	1 378	69 %	49 %	49 %
5320Z	15	5 930	36 %	13 %	13 %
TRV	1	55	-86 %	15 %	2 %
DEM	2	61	-60 %	15 %	9 %
LOC	1	17	10 %	113 %	107 %
AUX	9	47	-17 %	-3 %	-6 %
PRL	6	19	75 %	-4 %	7 %
TRS	5	32	-17 %	60 %	42 %
Total	73	7 537	13 %	18 %	18 %

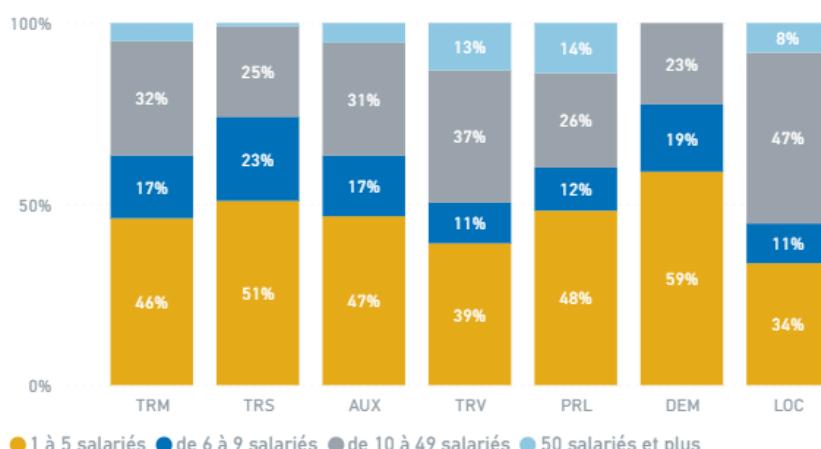
Source : INSEE - SIDE

Dans la Branche, en 2024, on observe une accélération des créations d'établissements (+ 18 %) afin d'atteindre plus de 7 600 créations sur l'année, 99% de ces créations concernent les établissements sans salariés.

Le secteur « Autre activités de poste et de courrier » représente près de 80% des créations d'établissements sans salariés.

Répartition des établissements par secteur et taille

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Urssaf Caisse nationale

Dans la Branche, en 2024, plus de deux établissements sur 3 emploient moins de 10 salariés, une proportion stable par rapport à 2023. La proportion de tels établissements est la plus élevée dans le déménagement et le transport de sanitaire avec respectivement 78 % et 74 % d'établissements avec moins de 10 salariés. Le secteur de la location a plus de la moitié de ses établissements employant entre 10 et 49 salariés.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Défaillances d'entreprises et évolution en %

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Secteur	Nombre			Évolution 2023/2024		
	Avec salariés	Sans salarié	NC	Avec salariés	Sans salarié	Total
TRM sans 5320Z	180	86	359	11 %	15 %	31 %
5320Z	7	186	4 323	-30 %	18 %	18 %
TRV	15	16	6	-12 %	45 %	-30 %
DEM	15	13	11	114 %	117 %	77 %
LOC	6	3	4	17 %	-85 %	-49 %
AUX	24	6	20	5 %	-26 %	-9 %
PRL	2	0	3	-32 %	-100 %	-27 %
TRS	13	4	30	30 %	33 %	213 %
Total	261	313	4 756	11 %	12 %	19 %

Source : Ellisphère

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

En 2024, dans la Branche, on observe globalement un niveau de défaillances d'entreprises et cessations d'activité en hausse comparé à 2023. Pour les entreprises avec salariés, la plupart d'entre elles ont eu lieu dans le secteur du transport routier de marchandises (68%). Pour les entreprises sans salariés, c'est le code APE 5320Z « Autres activités de poste et de courrier » qui correspond à l'activité de transport et livraison de colis, qui concentre 59% des défaillances.

Défaillances d'entreprises par cause

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Part des liquidations judiciaires en %

Année	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
2023	2 %	34 %	0 %	2 %
2024	4 %	32 %	0 %	2 %

Part des redressements judiciaires en %

Année	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
2023	3 %	28 %	0 %	2 %
2024	3 %	27 %	0 %	2 %

Source : Ellisphère

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

Les cessations d'activité sont une part très importante des défaillances d'entreprises. Ainsi, les liquidations et les redressements judiciaires représentent 2 % des défaillances de la Branche.

Nombre de salariés concernés par les redressements et liquidations judiciaires

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Liquidation judiciaire			Redressement judiciaire		
	2023	2024	Évolution	2023	2024	Évolution
TRM	425	442	4 %	428	804	88 %
TRV	105	8	-92 %	6	92	1433 %
DEM	16	31	94 %	7	15	114 %
LOC	0	0	0 %	7	44	579 %
AUX	13	71	446 %	26	47	83 %
PRL	3	0	-100 %	0	33	0 %
TRS	16	15	-6 %	6	15	150 %
Total	578	567	-2 %	479	1 051	119 %

Source : Ellisphère

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

Parallèlement, on observe une baisse du nombre de salariés concernés par les liquidations judiciaires et une hausse de ceux touchés par un redressement judiciaire, respectivement de -2 % et +119 %. On dénombre plus de 560 salariés concernés par les liquidations judiciaires et plus de 1 050 par les redressements judiciaires dans la Branche. La majeure partie sont des salariés du transport routier de marchandises (78 % des salariés concernés par des liquidations et 76 % des salariés concernés par des redressements).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Effectifs

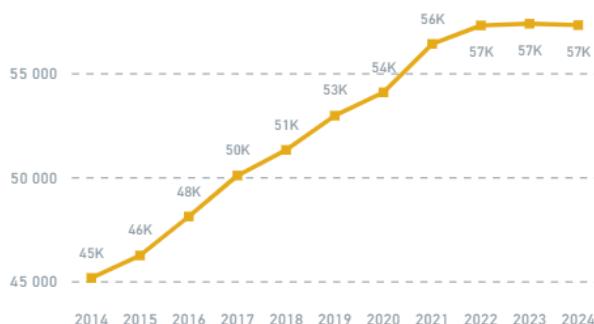
57 308 salariés dans la Branche au 31 décembre 2024

Répartition des salariés par secteur d'activité détaillé

Secteur d'activité	Total	%
Transport routier de marchandises	29 156	50,9 %
4941A	14 562	25,4 %
4941B	12 591	22,0 %
5320Z	1 091	1,9 %
8010Z	912	1,6 %
Transport routier de voyageurs	8 187	14,3 %
4939A	6 069	10,6 %
4939B	2 118	3,7 %
Déménagement	964	1,7 %
4942Z	964	1,7 %
Location	2 355	4,1 %
4941C	1 666	2,9 %
7712Z	689	1,2 %
Auxiliaires de transport	7 987	13,9 %
5229A	2 243	3,9 %
5229B	5 744	10,0 %
Prestataires logistiques	3 353	5,9 %
5210B	3 353	5,9 %
Transport sanitaire	5 307	9,3 %
8690A	5 307	9,3 %
Total	57 308	100,0 %

L'effectif salarié a baissé de **-0,1%** en 2024.

Évolution des effectifs d'emploi au 31 décembre



Source : Urssaf Caisse nationale
Données ajustées au champ conventionnel

L'année 2024 voit la disparition de 66 salariés dans la branche. Le nombre de salariés se replie à 57 308 au 31 décembre 2024, soit une baisse de -0,1 % en un an. Cette baisse fait suite à la stagnation des effectifs initiée en 2023. Ce ralentissement se constate aussi dans l'ensemble de l'économie. On dénombre une hausse de seulement 0,6 % du nombre de salariés dans l'économie, après la croissance de 1,3 % en 2023.

Effectifs et évolution par secteur d'activité au 31 décembre

Secteur d'activité	2023	2024	Variation des effectifs en 2024	Taux d'évolution en 2024	Taux d'évolution en 2023
TRM	29 639	29 156	-483	-1,6 %	-1,7 %
TRV	7 758	8 187	429	5,5 %	2,8 %
DEM	1 093	964	-129	-11,8 %	-0,8 %
LOC	2 421	2 355	-66	-2,7 %	4,1 %
AUX	8 074	7 987	-88	-1,1 %	2,5 %
PRL	3 233	3 353	120	3,7 %	1,3 %
TRS	5 156	5 307	151	2,9 %	1,5 %
Total	57 374	57 308	-66	-0,1 %	0,1 %

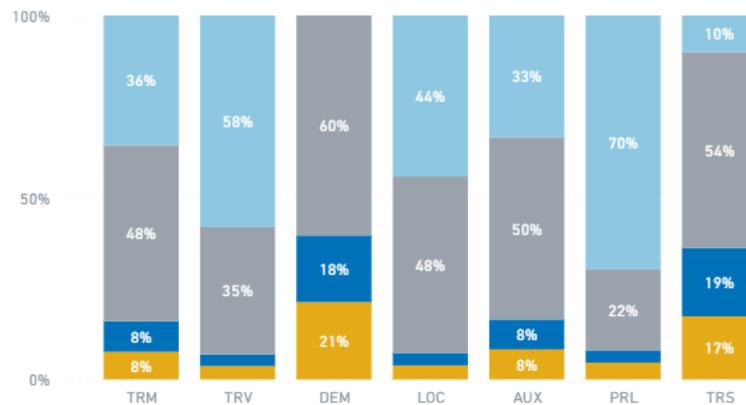
Source : Urssaf Caisse nationale
Données ajustées au champ conventionnel

Nous observons une baisse globalisée du nombre d'effectifs. Cette baisse est plus marquée dans les secteurs du déménagement (-11,8%), de la location (-2,7) et du transport routier de marchandises (-1,6%). Trois secteurs résistent et voient leurs effectifs évoluer : le transport routier de voyageurs (+5,5%), les prestataires logistiques (+3,7%) et le transport sanitaire (+2,9%).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des effectifs par secteur et taille d'établissement

● 1 à 5 salariés ● de 6 à 9 salariés ● de 10 à 49 salariés ● 50 salariés et plus



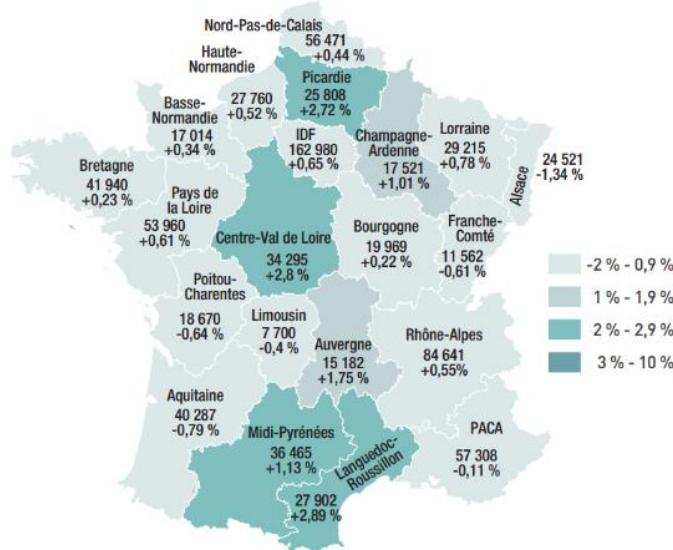
Source : Urssaf Caisse nationale
Données ajustées au champ conventionné

Les effectifs de la branche se retrouvent pour la plupart dans les entreprises de 10 à 49 salariés. 46% des effectifs salariés se retrouvent dans ces entreprises, preuve que la branche regroupe un grand nombre d'acteurs de moyenne taille.

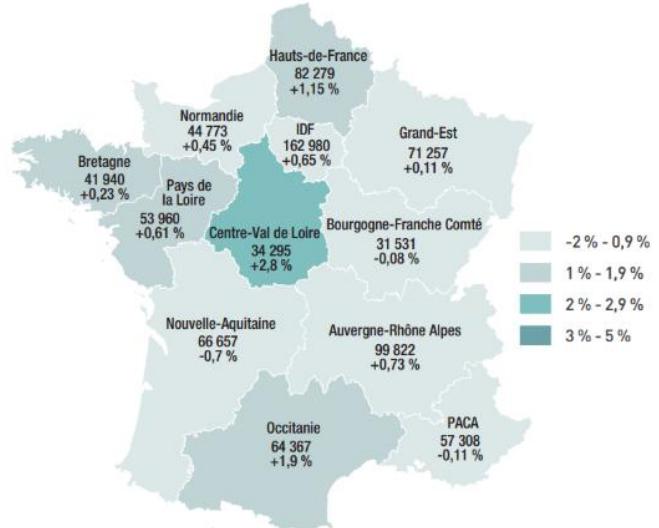
Les secteurs du Transport routier de voyageurs et des Prestataires logistiques sont ceux dans lesquels nous retrouvons le plus gros nombre de d'établissements de plus de 50 salariés. Aussi, 58% des salariés du TRV et 70% des effectifs PRL se retrouvent dans des établissements de plus de 50 salariés.

Répartition de l'emploi salarié de la Branche par région et évolution en 2024

Anciennes régions



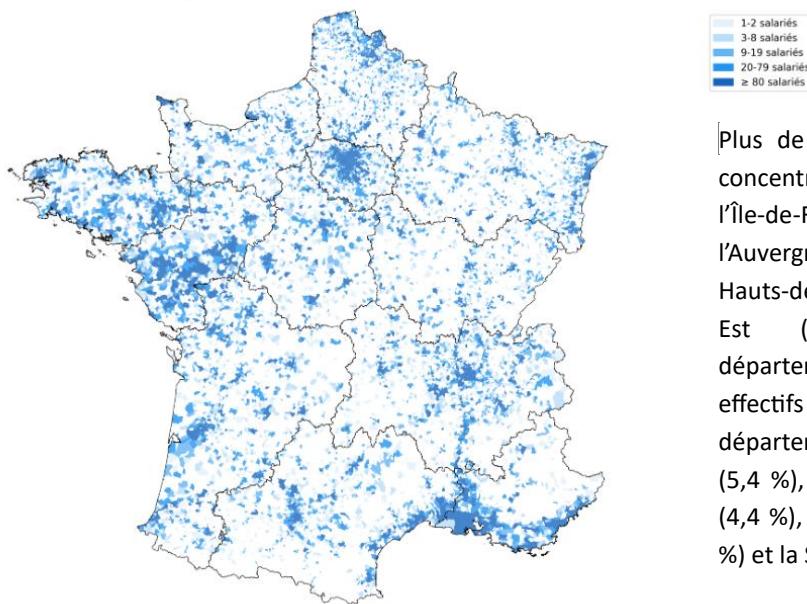
Nouvelles régions depuis le 1^{er} janvier 2016



Les régions les plus dynamiques en termes d'emploi en 2024 sont Centre-Val de Loire et l'Occitanie, qui observent respectivement des hausses de 2,8 % et de 1,9 % de leurs effectifs. Trois régions font face à un repli du nombre d'effectifs salariés : Bourgogne-France Comté (-0,08 %), PACA (-0,11 %) et Nouvelle-Aquitaine (-0,7 %).

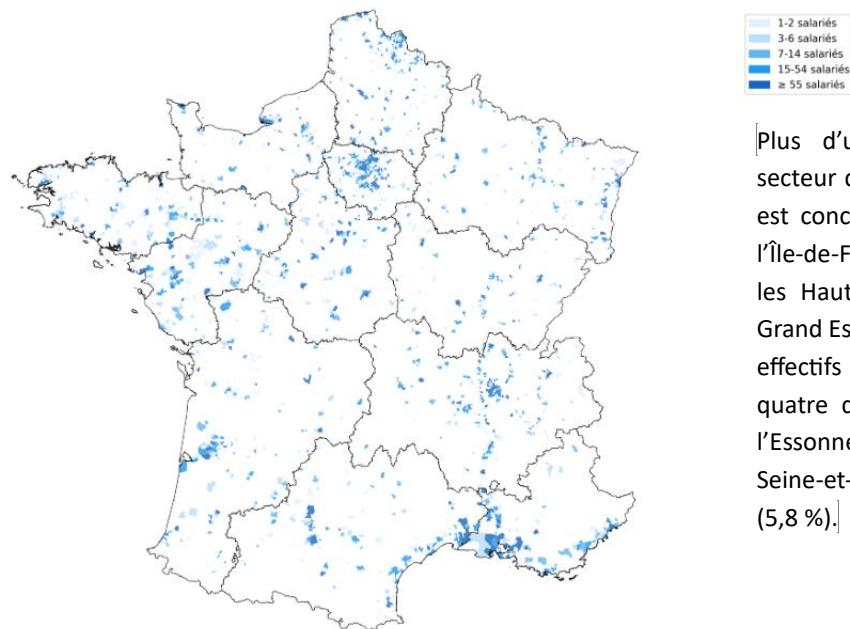
(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1^{er} février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des salariés - Grand secteur MAR



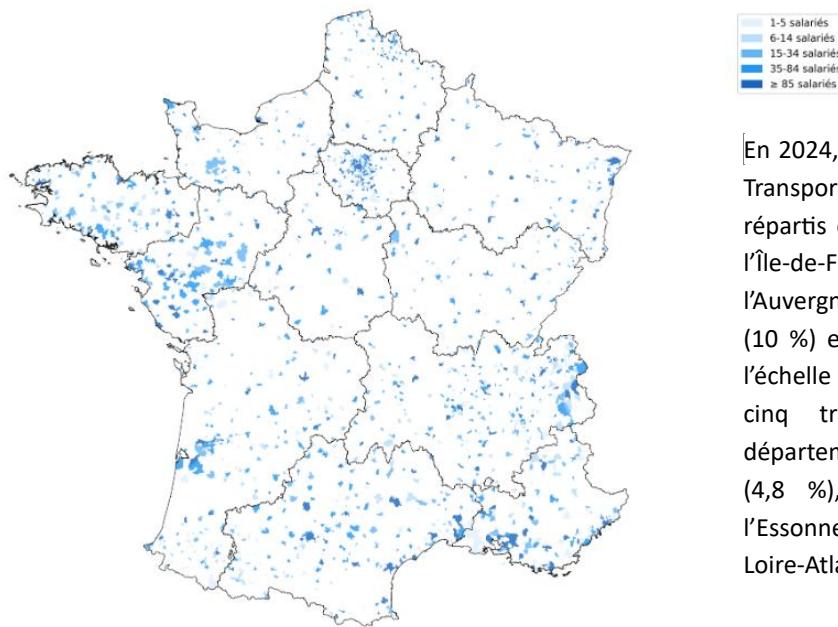
Plus de la moitié des salariés se concentrent dans quatre régions : l'Île-de-France (20 % des effectifs), l'Auvergne-Rhône-Alpes (13 %), les Hauts-de-France (10 %) et le Grand Est (9 %). À l'échelle départementale, plus de 20 % des effectifs sont regroupés dans cinq départements : la Seine-Saint-Denis (5,4 %), le Rhône (4,4 %), le Nord (4,4 %), les Bouches-du-Rhône (4,1 %) et la Seine-et-Marne (3,7 %). |

Répartition des salariés - Secteur PRL



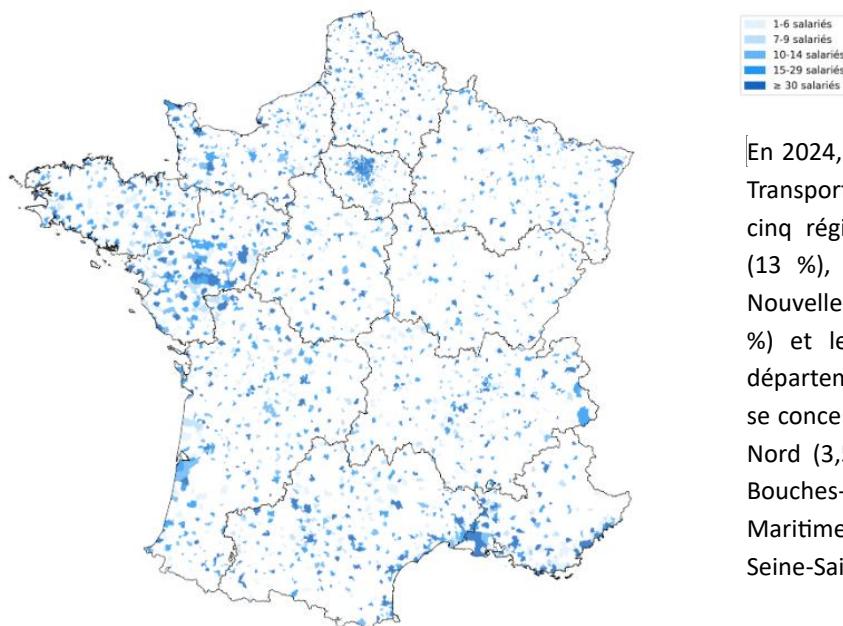
Plus d'un salarié sur deux du secteur des Prestataires logistiques est concentré dans trois régions : l'Île-de-France (23 % des effectifs), les Hauts-de-France (18 %) et le Grand Est (14 %). Près d'un tiers des effectifs se répartissent entre quatre départements principaux : l'Essonne (8,7 %), le Nord (7,4 %), la Seine-et-Marne (7 %) et le Loiret (5,8 %). |

Répartition des salariés - Secteur TRV



En 2024, plus de la moitié des salariés du Transport routier de voyageurs (52 %) sont répartis dans quatre régions principales : l'Île-de-France (22 % des effectifs), l'Auvergne-Rhône-Alpes (12 %), l'Occitanie (10 %) et la Nouvelle-Aquitaine (8 %). À l'échelle départementale, un salarié sur cinq travaille dans l'un des cinq départements suivants : la Seine-et-Marne (4,8 %), les Hauts-de-Seine (4,4 %), l'Essonne (3,4 %), le Nord (3,3 %) et la Loire-Atlantique (3,2 %).

Répartition des salariés - Secteur TRS



En 2024, plus de la moitié des salariés du Transport sanitaire (55 %) exercent dans cinq régions principales : l'Île-de-France (13 %), les Hauts-de-France (11 %), la Nouvelle-Aquitaine (11 %), l'Occitanie (11 %) et le Grand Est (9 %). À l'échelle départementale, près de 15 % des effectifs se concentrent dans six départements : le Nord (3,5 %), le Pas-de-Calais (3 %), les Bouches-du-Rhône (2,9 %), la Seine-Maritime (2,2 %), la Moselle (2 %) et la Seine-Saint-Denis (2 %).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Baisse de **-3%** du nombre de conducteurs

Estimation de la répartition des salariés par famille professionnelle

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Famille professionnelle	Total	%	Évolution 2024/2023
Direction	1 590	3 %	11,2 %
Gestion	2 897	5 %	3,4 %
Ventes/Achats	604	1 %	105,4 %
Exploitation transport	6 580	11 %	5,9 %
Logistique - Manutention - Magasinage	8 092	14 %	2,9 %
Conduite	35 719	62 %	-3,0 %
Maintenance des véhicules et entretien des matériels	1 357	2 %	-34,8 %
Interprofessionnel	535	1 %	-12,4 %
Total	57 374	100 %	-0,1 %

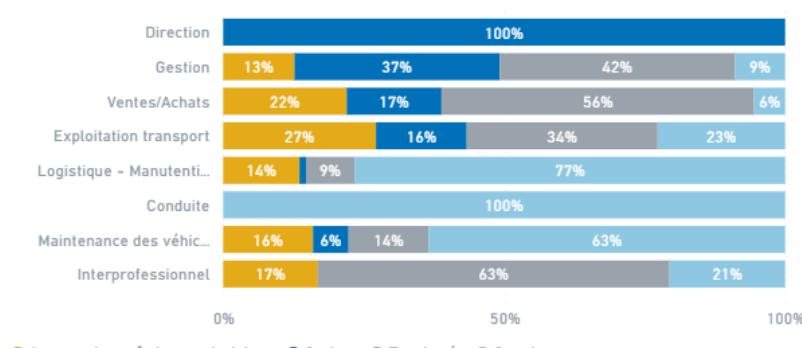
Source : Enquête Tableau de bord AFT

* Interprofessionnel correspond aux emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc.).

Les effectifs de la famille professionnelle de la conduite représentent les deux tiers des effectifs de la Branche. Cependant, le nombre de salariés de cette famille professionnelle a diminué en 2024. Les évolutions les plus favorables sont à mettre au crédit des familles professionnelles Ventes/Achats (+ 105,4 % d'effectifs en 2024), Direction (+11 %) et Exploitation transport (+5,9 %). Ces trois familles pèsent pour 15 % des effectifs totaux. Les familles professionnelles Maintenance, Interprofessionnel et Conduite voient leur nombre de salariés diminuer, respectivement de -34,8%, -12,4% et -3%.

Répartition des salariés par famille professionnelle et catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

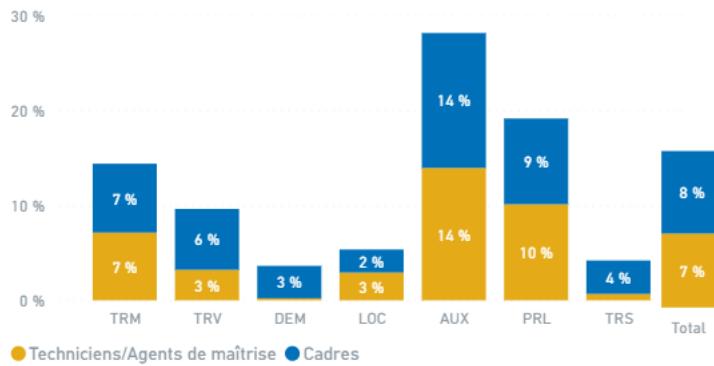


76 % des salariés de la Branche sont des ouvriers (+1 point par rapport à 2023). Outre les conducteurs, la grande majorité des familles professionnelles logistique/manutention/magasinage (73 % des effectifs) et maintenance (60 %) appartiennent à cette CSP.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part du personnel d'encadrement par secteur d'activité

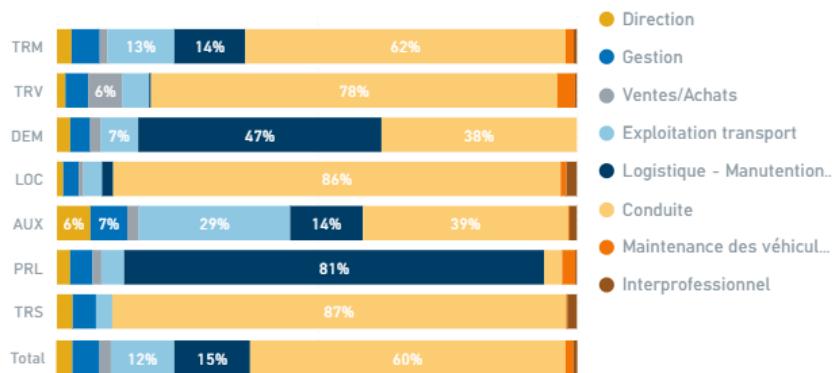
Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

La part des effectifs salariés de la Branche ayant le statut de cadre ou technicien/agent de maîtrise s'élève à 7 %, contre 9 % l'année précédente. La part des cadres est la plus élevée dans les secteurs des auxiliaires de transport (14 %) et des prestataires logistiques (9 %). Seulement 9 % des salariés du transport routier de voyageurs sont des cadres ou agents de maîtrise contre 14 % de ceux du transport routier de marchandises.

87 % des effectifs du transport sanitaire et 78 % de ceux du transport de voyageurs sont des conducteurs ; ces taux sont légèrement plus faibles que l'année précédente. Même constat pour le transport de marchandises, qui observe une baisse de 4 points de la part de ses conducteurs ; ceux-ci représentent néanmoins les trois quarts des effectifs du secteur.

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Famille professionnelle

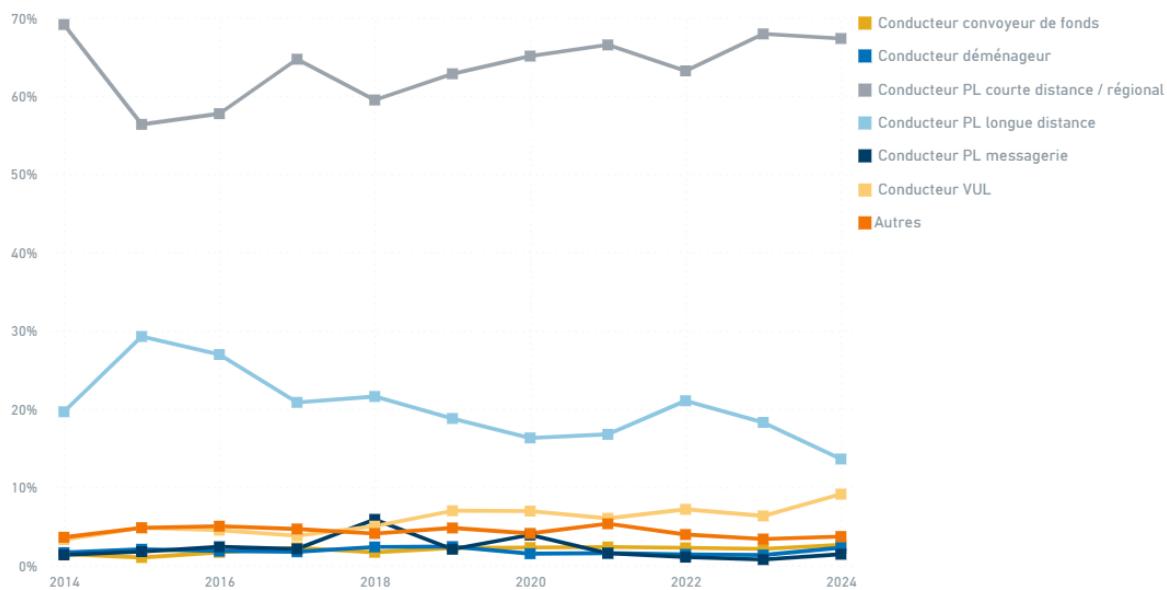
	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS
Direction	823	133	25	28	514	85	160
Gestion	1 579	360	37	70	565	145	238
Ventes/Achats	432	532	19	21	179	57	
Exploitation transport	3 748	428	70	84	2 325	147	166
Logistique - Manutention - Magasinage	3 970	29	451	51	1 118	2 708	
Conduite	17 973	6 396	362	2 026	3 152	116	4 632
Maintenance des véhicules et entretien des matériels	458	279	0	27	22	85	13
Interprofessionnel	173	30	0	47	112	10	97

Source : Enquête Tableau de bord AFT

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Evolution de la part des salariés des sous-familles de la conduite de l'activité Marchandises

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Après une forte hausse l'année précédente, la proportion de conducteurs poids lourds courte distance/régional parmi l'ensemble des conducteurs de l'activité Marchandises se stabilise pour s'établir à 67 %. Parallèlement, la proportion de conducteurs poids lourds longue distance poursuit sa baisse et représente à 14 % des salariés de la famille conduite en transport routier de marchandises.

Répartition des salariés en Conduite par sous-famille et activité

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

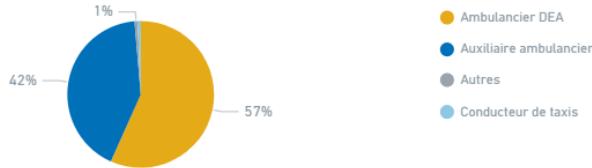
Marchandises



Transport routier de voyageurs (TRV)



Transport sanitaire (TRS)



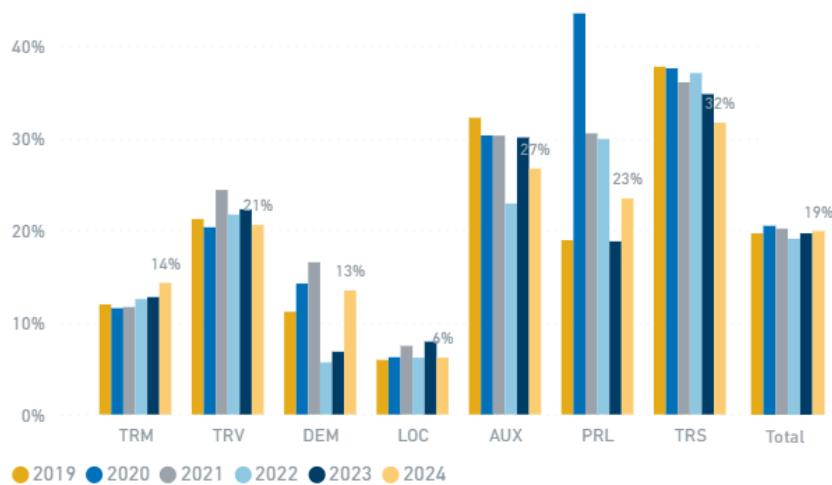
Source : Enquête Tableau de bord AFT

68 % des conducteurs de la Branche exercent dans le secteur Marchandises élargi (près de 24 000), 18 % dans le transport de voyageurs (près de 6 400) et 13 % dans le transport sanitaire (plus de 4 600). Près de neuf conducteurs sur dix qui font partie du secteur Marchandises conduisent des poids lourds. La plupart des conducteurs du transport routier de voyageurs exercent soit le métier de conducteur de lignes régulières (50 % des conducteurs du secteur), soit celui de conducteur de véhicules scolaires (28 %), avec une baisse de 6 points pour ce dernier en comparaison à 2023. Les conducteurs titulaires du Diplôme d'État d'Ambulancier représentent 57 % du personnel roulant du transport sanitaire, et 42 % des roulants sont constitués d'auxiliaires ambulanciers.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Évolution de la part des femmes dans l'effectif total et par secteur

Provence-Alpes-Côte d'Azur

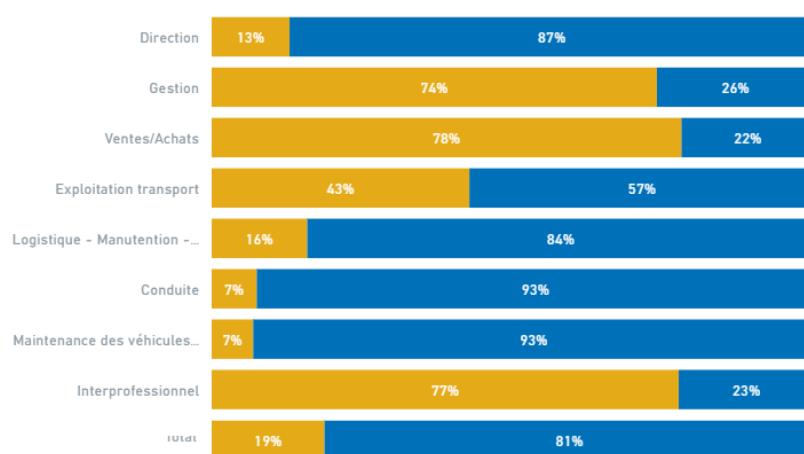


Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, on dénombre près de 10 900 femmes salariées dans les entreprises de la Branche des transports et activités auxiliaires (stable au regard de l'année précédente). Elles représentent 19 % des effectifs totaux de la Branche. Dans le transport sanitaire 32% des salariés sont des femmes. Le secteur des Prestataires logistique enregistre la progression la plus forte de la proportion de femmes dans les effectifs (+ 5 points en un an, soit un taux de féminisation de 23 %). Seulement 14 % des salariés du transport de marchandises sont des femmes.

Répartition des femmes par famille professionnelle

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



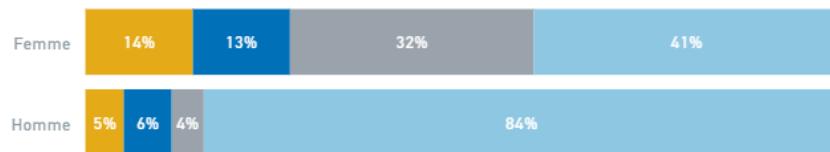
Les femmes sont davantage représentées dans les métiers de la gestion (74 % des postes occupés par des femmes), de l'interprofessionnel (77 %) et des ventes/ achats (78 %). A l'inverse, elles sont sous-représentées dans les métiers de la maintenance (7 %) et de la conduite (7 %).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

● Femme ● Homme

Répartition des salariés par sexe selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



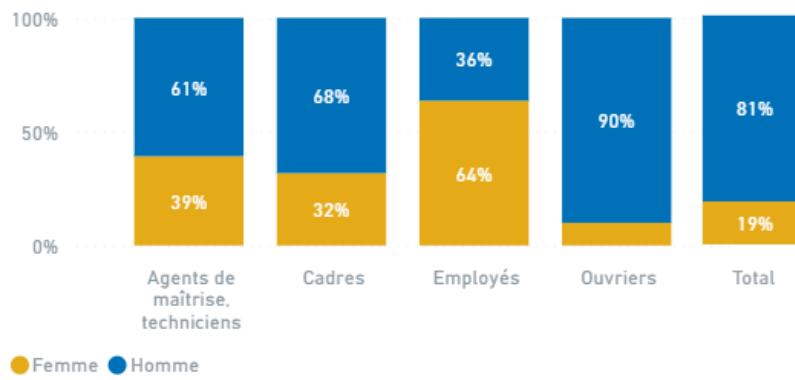
● Agents de maîtrise, techniciens ● Cadres ● Employés ● Ouvriers

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Comme en 2023, 84 % des hommes salariés de la Branche sont des ouvriers, contre 41 % des femmes (+1 point). Elles appartiennent en revanche plus souvent que les hommes à toutes les autres catégories socioprofessionnelles : 32 % des femmes salariées de la Branche sont des employées (contre 4 % des hommes) et 27 % sont cadres ou techniciens/agents de maîtrise (11 % des hommes). A titre de comparaison, dans l'économie française, 8,1 % des femmes ont le statut d'ouvrier, contre 28,7 % des hommes, 38,8 % des femmes ont un statut d'employé, pour 12,1 % des hommes, et 19,7 % des femmes sont cadres contre 25,1 % des hommes.

Répartition des salariés par CSP selon leur sexe

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



● Femme ● Homme

Source : Enquête Tableau de bord AFT

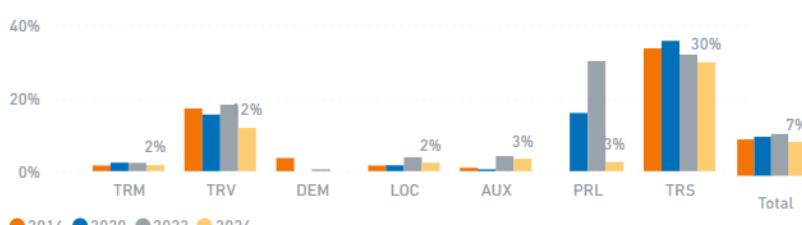
Les femmes sont majoritaires dans la catégorie socioprofessionnelle des employés (64 % des employés de la Branche sont des femmes, +3 points), cependant elles sont minoritaires dans toutes les autres CSP. Elles ne constituent en particulier que 10 % des ouvriers et moins d'un tiers des cadres. Au niveau de l'économie française, près des trois quarts des employés sont des femmes et 85 % des ouvriers sont des hommes.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

7 % des postes en conduite exercés par des femmes

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Conduite (par secteur)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

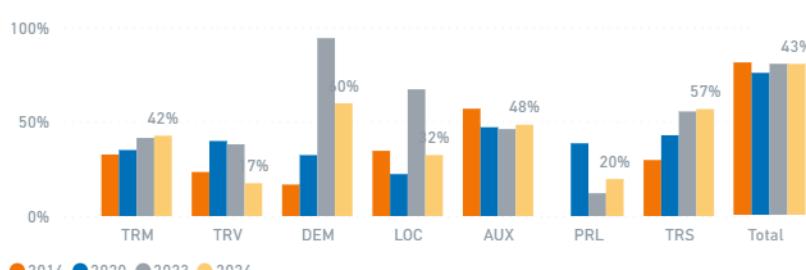


Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, plus de 2 590 femmes exercent dans la Branche un emploi de la conduite, soit 24 % des femmes salariées dans la Branche (-7 points par rapport à 2023). Elles représentent cette année 7 % des effectifs de la famille professionnelle de la Conduite (-2 points en comparaison de 2023).]

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Exploitation (par secteur)

Provence-Alpes-Côte d'Azur



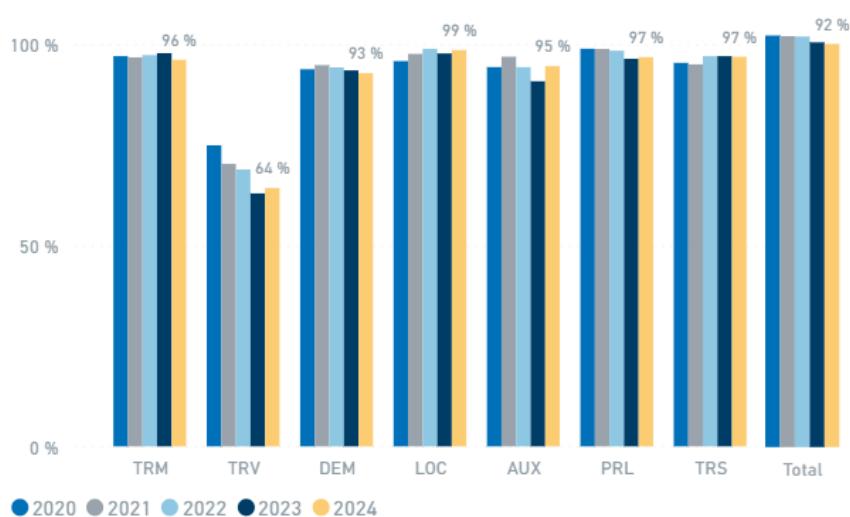
Source : Enquête Tableau de bord AFT

La proportion de femmes dans la famille professionnelle de l'Exploitation transport est stable en 2024 (43 %). Les femmes sont surreprésentées dans les services d'exploitation du transport sanitaire (57 %) et sous-représentées dans le secteur du transport routier de voyageurs (7 %).]

92% des salariés de la Branche travaillent à temps complet

Évolution de la part des effectifs à temps complet par secteur

Provence-Alpes-Côte d'Azur



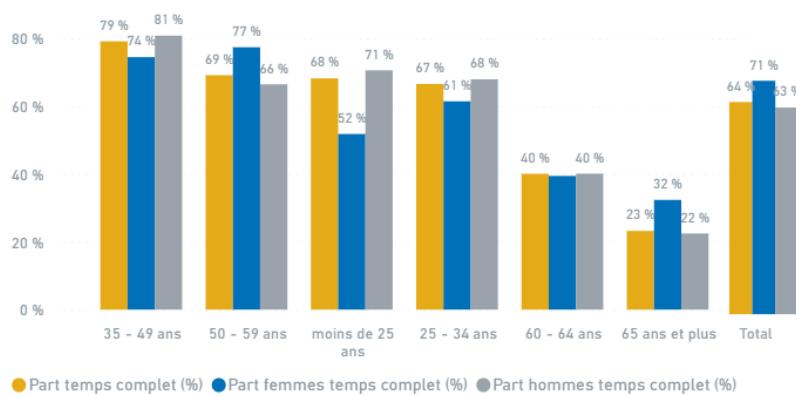
La part des salariés à temps complet dans la branche reste stable : 92 % en 2024.

Le TRV est le secteur qui fait le plus appel au temps partiel. En effet, dans ce dernier, 64 % des salariés sont à temps complet.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part des effectifs à temps complet dans le Transport routier de voyageurs par tranche d'âge et selon le sexe

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



● Part temps complet (%) ● Part femmes temps complet (%) ● Part hommes temps complet (%)

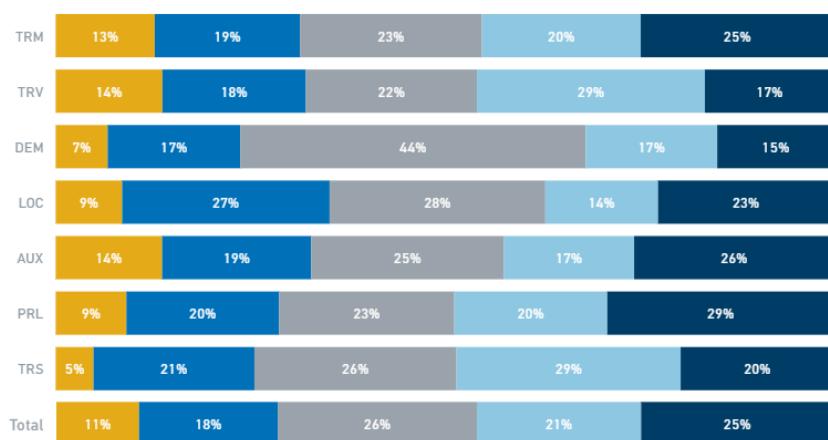
Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, la part de femmes à temps complet est plus élevée que celle des hommes dans le transport routier de voyageurs (71 % de femmes à temps complet parmi les femmes salariées du transport de voyageurs contre 63 % d'hommes). La part des effectifs à temps complet décroît graduellement avec l'âge : 68 % des moins de 25 ans sont à temps complet dans le transport routier de voyageurs, contre seulement 40 % pour les 60-64 ans.

L'ancienneté moyenne dépasse les **9** ans au sein du même établissement

Répartition des salariés en fonction de leur ancienneté dans l'établissement

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



46 % des salariés de la Branche travaillent dans le même établissement depuis plus de huit ans. 29 % des salariés du secteur des prestataires logistiques ont moins de quatre ans d'ancienneté. Un quart des salariés de la branche justifie de plus de quinze années d'ancienneté.

● < 1 an ● 1 à 3 ans ● 4 à 7 ans ● 8 à 15 ans ● > 15 ans

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Évolution de l'ancienneté moyenne dans l'établissement par secteur (en années)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au 31 décembre	MAR (hors DEM)	DEM	TRV	TRS	TOTAL
2014		7,6	8,5	6,2	9,5
2019		8,3	7,4	6,7	7,5
2023		8,2	7,6	7,1	7,4
2024		9,5	8,0	8,5	9,2

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la Branche, en 2024, un salarié passe en moyenne plus de 9 ans dans le même établissement. Cette ancienneté moyenne était de deux ans de moins il y a dix ans.

Ancienneté moyenne dans l'établissement par famille professionnelle (en années)

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Famille professionnelle	Femme	Homme	TOTAL
Direction	15,4	19,1	18,6
Gestion	13,0	14,2	13,3
Ventes/Achats	14,1	5,8	12,3
Exploitation transport	9,2	9,5	9,4
Logistique - Manutention - Magasinage	7,7	9,7	9,4
Conduite	6,5	8,3	8,1
Maintenance des véhicules et entretien des matériels	14,6	14,3	14,4
Interprofessionnel	14,6	19,0	15,6
TOTAL	10,0	9,1	9,3

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Nous observons une ancienneté moyenne supérieure de deux ans en comparaison avec l'année précédente. L'ancienneté moyenne la plus élevée s'observe pour la famille professionnelle Direction avec en moyenne 18 ans et 6 mois, suivie par les métiers Interprofessionnels avec 15 ans et 6 mois d'ancienneté en moyenne. Les salariés tendent à rester moins longtemps dans les métiers de la manutention et de l'exploitation (9 ans et 4 mois en moyenne).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Rémunération

Salaire moyen annuel par équivalent temps plein selon les secteurs d'activité

Données au 31 décembre 2023 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Salaire moyen brut

Sexe	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	Ensemble
Hommes	32 936 €	34 024 €	32 084 €	35 820 €	42 632 €	39 397 €	32 271 €	34 655 €
Femmes	34 246 €	33 626 €	35 547 €	39 716 €	43 658 €	35 023 €	30 887 €	36 129 €
Ensemble	33 079 €	33 938 €	32 669 €	36 236 €	42 958 €	38 162 €	31 867 €	34 922 €

Salaire moyen net

Hommes	25 457 €	25 985 €	25 071 €	27 583 €	32 474 €	30 147 €	25 637 €	26 734 €
Femmes	26 207 €	25 737 €	27 447 €	30 743 €	32 871 €	26 913 €	24 409 €	27 664 €
Ensemble	25 540 €	25 931 €	25 472 €	27 921 €	32 600 €	29 234 €	25 278 €	26 902 €

Source : Insee, base Tous salariés 2023

Les salaires bruts représentés dans ces tableaux comprennent l'intégralité des sommes versées aux salariés au titre de leur contrat de travail, y compris l'intéressement et la participation, avant toute déduction des cotisations sociales obligatoires, de la CSG et de la CRDS.

Les salaires nets correspondent à la différence entre le salaire brut et le total des cotisations sociales salariales et des contributions sociales. En 2023, un salarié de la Branche a perçu, en moyenne par équivalent temps plein, un salaire annuel brut de 34 922 € et net de 26 902 €. Ces montants représentent des hausses de 6 % par rapport à l'année précédente. Les salariés des prestataires logistiques enregistrent la plus forte augmentation de leur salaire (+6 % en brut et net).

Les femmes de la Branche perçoivent un salaire moyen net supérieur aux hommes de 3 % notamment dû au fait que la proportion de salariés ayant le statut de technicien/agent de maîtrise ou cadre est plus élevé parmi celles-ci.

Salaire brut moyen par Professions et Catégories Sociales (PCS)

Données au 31 décembre 2023 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

PCS	Femmes	Hommes	Ensemble
Conduite			
526E-Ambulanciers	30 132 €	31 637 €	31 259 €
641A-Conducteurs routiers et grands routiers	30 695 €	33 364 €	33 298 €
641B-Conducteurs de véhicule routier de transport en commun	31 047 €	32 948 €	32 628 €
643A-Conducteurs livreurs, coursiers	25 277 €	25 848 €	25 813 €
Exploitation			
389A-Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	58 640 €	66 399 €	64 326 €
466B-Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)	42 182 €	43 260 €	42 728 €
466C-Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)	40 934 €	44 962 €	43 934 €
546C-Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	33 119 €	33 439 €	33 278 €
655A-Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports	32 874 €	33 881 €	33 692 €
676D-Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	31 137 €	32 288 €	32 179 €
Logistique-manutention-magasinage			
487A-Responsables d'entrepôt, de magasinage	38 662 €	42 376 €	41 751 €
487B-Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention	39 486 €	42 592 €	42 014 €
652A-Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	28 714 €	30 892 €	30 688 €
653A-Magasiniers qualifiés	27 408 €	31 309 €	30 325 €
676A-Manutentionnaires non qualifiés	28 203 €	31 505 €	31 222 €
676B-Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés	24 471 €	27 352 €	27 340 €
676C-Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	28 748 €	29 744 €	29 512 €

Source : Insee, base Tous salariés 2023

Les rémunérations moyennes par Professions et Catégories Sociales (nomenclature INSEE) sont ici données sur le périmètre des entreprises qui relèvent de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Parmi les professions cœur de métier du transport et de la logistique, ce sont les ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports qui ont les rémunérations les plus élevées : 64 326 € brut par an en moyenne pour un équivalent temps plein. Parmi les métiers de la conduite, ce sont les conducteurs routiers et grands routiers qui sont les mieux rémunérés (33 298 € brut annuel en moyenne), mais ils effectuent un nombre d'heures conséquent.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

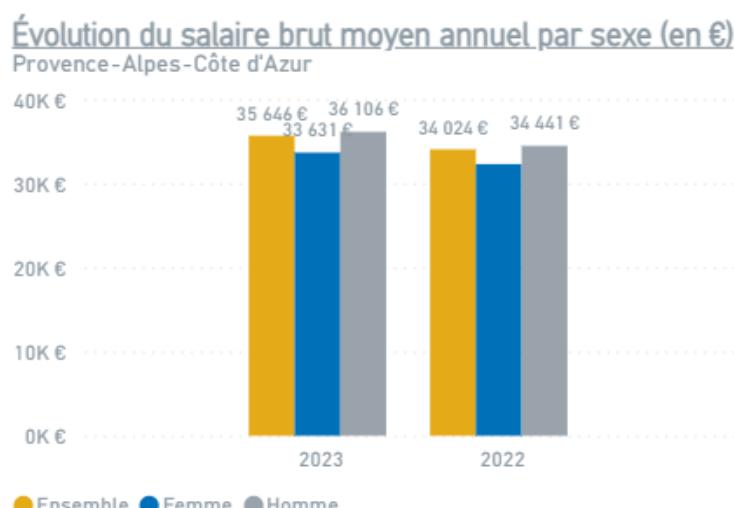
Salaire horaire net moyen en euros, par sexe et catégorie socioprofessionnelle

Données au 31 décembre 2023 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	3-Cadres et professions intellectuelles supérieures	4-Professions Intermédiaires	5-Employés	6QN-Ouvriers Non Qualifiés	6Q-Ouvriers Qualifiés
TRM					
Ensemble	22,39	16,16	13,15	12,37	12,59
Femmes	21,67	15,50	12,53	11,57	11,72
Hommes	22,66	16,46	13,76	12,45	12,63
TRV					
Ensemble	23,65	17,93	14,25	13,33	13,23
Femmes	22,95	16,78	13,65	12,72	12,64
Hommes	24,19	18,68	15,21	13,48	13,34
DEM					
Ensemble	20,86	16,60	13,11	11,40	12,82
Femmes	20,20	16,18	12,91	10,96	10,29
Hommes	21,10	16,84	13,78	11,41	12,84
LOC					
Ensemble	29,07	16,37	12,47	11,15	12,76
Femmes	24,30	15,10	11,87	24,55	11,30
Hommes	30,96	17,61	14,08	11,08	12,78
AUX					
Ensemble	29,57	17,54	14,95	13,09	12,83
Femmes	26,31	17,30	14,74	13,34	12,65
Hommes	31,42	17,71	15,25	13,03	12,84
PRL					
Ensemble	29,61	17,31	13,34	11,85	12,35
Femmes	23,94	15,67	13,10	11,38	11,56
Hommes	31,76	18,09	14,01	12,00	12,54
TRS					
Ensemble	20,47	15,62	12,38	10,36	11,75
Femmes	19,38	14,72	12,08	11,04	11,75
Hommes	21,04	17,20	12,49	9,66	11,76
Ensemble					
Ensemble	26,03	16,97	13,10	12,19	12,70
Femmes	23,76	16,26	12,96	11,86	12,09
Hommes	27,05	17,39	13,20	12,24	12,74

Source : Insee, base Tous salariés 2023

Les statistiques de salaire horaire net moyen nous enseignent que les ouvriers qualifiés et non qualifiés ont les rémunérations horaires les plus faibles : dans le transport routier de marchandises, ils gagnent en moyenne respectivement 12,59 € et 12,37 € net de l'heure. Les hommes cadres du secteur prestataires logistiques perçoivent la plus forte rémunération nette horaire (31,76 € en moyenne).



Après une hausse de 4,8 % de la rémunération brute moyenne des salariés de la Branche en 2022, c'est une croissance de 5 % qui est observée en 2023. Les hommes et les femmes ont respectivement vu une augmentation de leur rémunération brute moyenne annuelle de 4,8 % et 4,2 %.

Salaire brut moyen par contrat de travail

Données au 31 décembre 2023 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

CDI

Sexe	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	Ensemble
Homme	33 143 €	34 584 €	33 843 €	36 044 €	42 784 €	39 517 €	32 350 €	34 963 €
Femme	34 410 €	34 405 €	35 892 €	40 205 €	44 114 €	35 230 €	31 122 €	36 587 €
Ensemble	33 282 €	34 545 €	34 255 €	36 483 €	43 209 €	38 309 €	31 992 €	35 257 €

CDD

Homme	27 799 €	30 690 €	25 841 €	26 539 €	30 056 €	29 991 €	28 478 €	28 432 €
Femme	28 589 €	28 486 €	29 439 €	29 850 €	30 314 €	28 133 €	28 225 €	28 690 €
Ensemble	27 877 €	30 209 €	26 028 €	27 054 €	30 135 €	29 376 €	28 400 €	28 479 €

Source : Insee, base Tous salariés 2023

Les salariés en CDI dans la Branche ont une rémunération brute moyenne annuelle 24 % supérieure à celle des CDD.

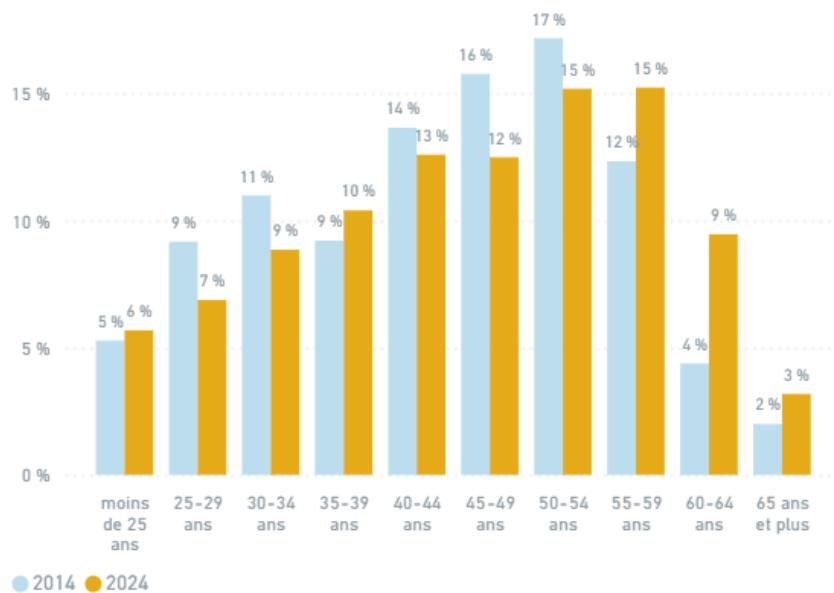
(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique



Démographie

Comparaison de la structure par âge de la Branche à 10 ans d'intervalle au 31 décembre

Provence-Alpes-Côte d'Azur



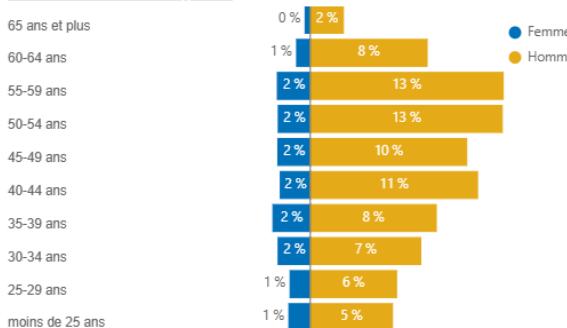
Source : Enquête Tableau de bord AFT

La comparaison à dix ans d'intervalle des pyramides des âges des salariés de la Branche met en évidence depuis plusieurs années un glissement des effectifs vers les tranches d'âges supérieures. Si la répartition des salariés de moins de 45 ans en 2024 est relativement semblable à celle observée en 2014 (respectivement 45 % et 48 %), les différences sont plus marquées après 45 ans : les 45-55 ans représentent 27 % des salariés en 2024, contre 33 % en 2013, tandis que 12 % des salariés ont plus de 60 ans en 2024, contre 6 % en 2014.

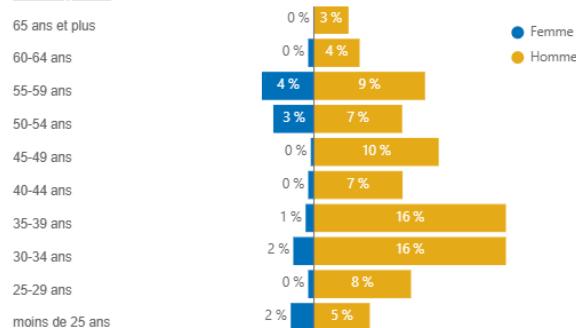
Pyramides des âges (ensemble des familles professionnelles)

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

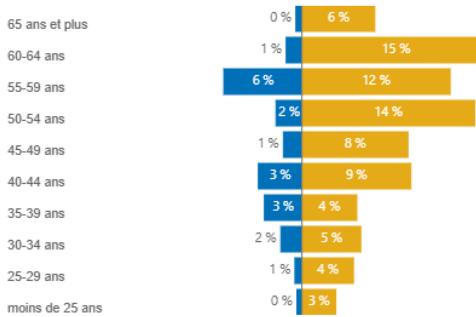
Marchandises (hors déménagement)



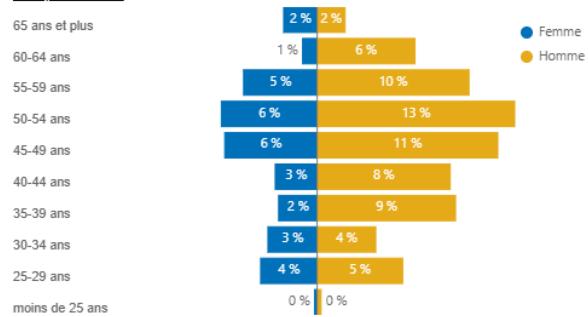
Déménagement



Transport routier de voyageurs



Transport sanitaire



Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, 22 % des salariés de l'activité marchandises (hors déménagement) ont moins de 35 ans (24% en 2023) et les plus de 55 ans représentent 26 % des salariés de l'activité (contre 25 % en 2023). La proportion de salariés de moins de 35 ans est à la baisse dans le déménagement et le transport sanitaire (respectivement 33 % et 16 % soit des diminutions de 4 et 3 points). La répartition des plus de 55 ans est en nette augmentation dans le transport sanitaire et atteint 26% en 2024 (contre 16% l'an dernier). 15 % des salariés ont moins de 35 ans dans le transport de voyageurs (+ 1 point) et 40 % ont plus de 55 ans (stable).

Estimation des effectifs en conduite par tranche d'âge

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

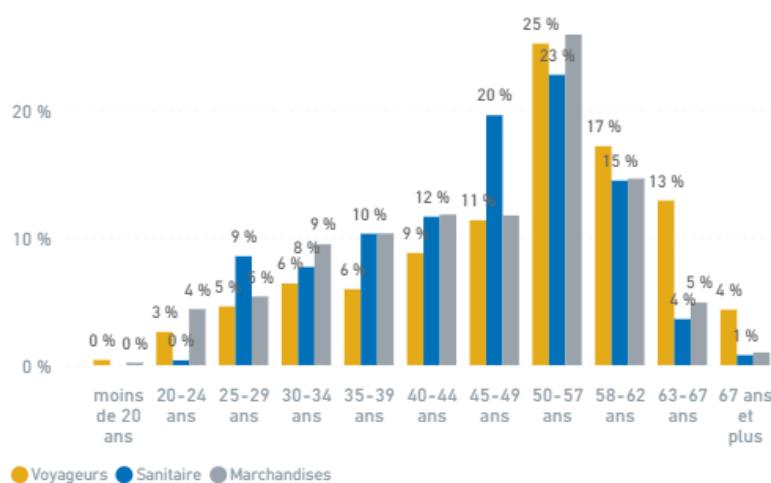
Catégories d'âge	Marchandises	Sanitaire	Voyageurs	Total
moins de 20 ans	45	26	72	
20-24 ans	1 039	17	168	1 224
25-29 ans	1 273	394	297	1 964
30-34 ans	2 241	355	414	3 009
35-39 ans	2 443	475	385	3 303
40-44 ans	2 793	537	568	3 897
45-49 ans	2 774	903	734	4 411
50-54 ans	6 127	1 050	1 628	8 805
55-59 ans	3 458	667	1 109	5 234
60-64 ans	1 160	166	833	2 159
65-69 ans	235	36	281	552
Total	23 587	4 601	6 442	34 630

Source : Enquête Tableau de bord AFT

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

En moyenne les salariés sont âgés de **45 ans** et 7 mois

Structure par âge dans la conduite



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Seulement 3 % du personnel roulant de la Branche a moins de 25 ans et 26 % moins de 30 ans. Les salariés de la famille professionnelle de la conduite de moins de 30 ans représentent 9 % des conducteurs dans les activités Marchandises (stable) et Sanitaire (- 2 points). Ils représentent 8 % du le transport de Voyageurs (+1 point). Les conducteurs de plus de 50 ans sont plus nombreux : ils représentent 59 % des conducteurs du transport de voyageurs (+ 1 point). Nous observons également un vieillissement du personnel roulant dans les autres activités : les plus de 50 ans représentent en 2024 43% dans le transport Sanitaire et 43% (+12 points) dans le transport de Marchandises (+2 points).]

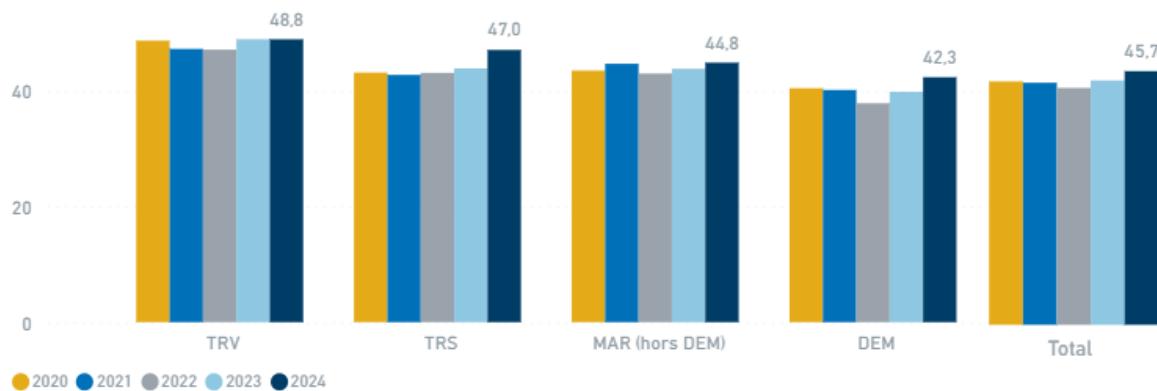
Cette structure des âges est également liée à l'accès des candidats à la formation et à l'emploi.

Aussi, pour le transport sanitaire, les candidats ne peuvent pas intégrer la formation tant qu'ils sont soumis au permis probatoire : le permis B doit être obtenu depuis au moins 3 ans, ou 2 ans en cas de conduite accompagnée.

Pour le transport routier de marchandises, l'accès au métier est possible à partir de 18 ans par une qualification initiale, via les titres professionnels délivrés par le ministre du Travail (titres professionnels de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur ou sur tous véhicules) et les diplômes de conducteur routier délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (CAP CRM et BAC pro CRM), tandis qu'avec une qualification initiale accélérée, la FIMO (Formation initiale minimale obligatoire), il est nécessaire d'avoir au moins 21 ans pour conduire des véhicules lourds du transport de marchandises. Le déploiement du CAP C4A dans la région peut ainsi expliquer la petite évolution du nombre de jeune conducteur dans ce secteur.

Âge moyen par secteur (ensemble des familles professionnelles)

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

L'âge moyen des salariés de la Branche est de 45 ans et 7 mois en 2024, en hausse par rapport à 2023 (44,1 ans). Il continue d'augmenter dans le transport de voyageurs et culmine à 48 ans et 8 mois. L'âge moyen le plus faible est dans le déménagement (42 ans en moyenne).

Taux de relève

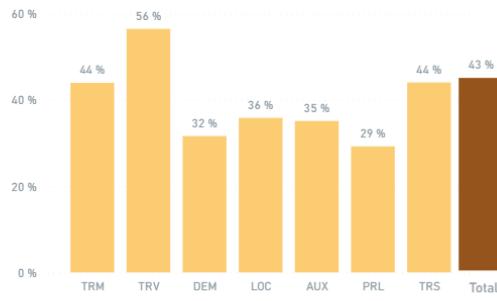
Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Taux de renouvellement

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de relève exprime le nombre de salariés de moins de 30 ans pour un salarié de plus de 50 ans. Lorsque cet indicateur est inférieur à 1, ce qui est le cas pour tous les secteurs de la Branche, cela signifie que les moins de 30 ans sont moins nombreux que les plus de 50 ans.

Au global dans la Branche, le taux de relève est de 0,29 ce qui signifie que les plus de 50 ans sont 3,5 fois plus nombreux que les moins de 30 ans, avec des disparités selon les secteurs.

Le taux de renouvellement se calcule comme le ratio du nombre de salariés de plus de 50 ans sur le nombre total de salariés. Il reflète habituellement les départs en retraite théoriques potentiels dans les douze à quatorze années à venir.

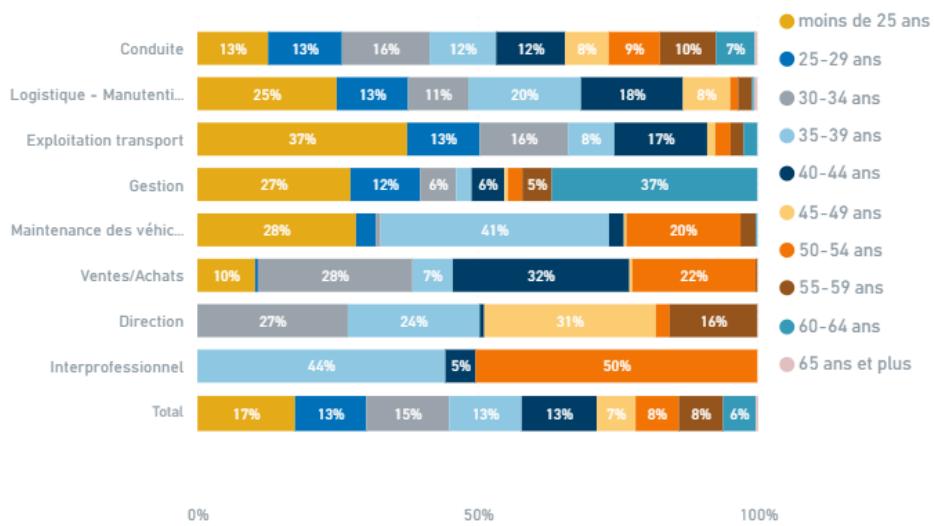
La proportion de salariés de plus de 50 ans (43 %) augmente dans la Branche (+ 2 points) par rapport à 2023. Ce ratio évolue plus légèrement dans le transport routier de voyageurs (56 % contre 55% l'année précédente). Les données provenant du tableau de Bord indiquent également que la proportion des plus de 50 ans est en forte hausse dans le transport sanitaire en 2023 (44 %, +10 point comparé à 2023).

Mouvements de main-d'œuvre

60% des embauches sont en CDI

Embauches par âge et famille professionnelle

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

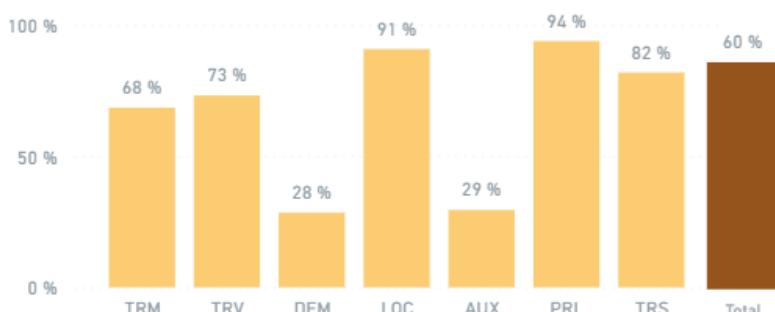


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la Branche, en 2024, 30 % des recrues ont moins de 30 ans tandis que 22 % ont plus de 50 ans. Les moins de 30 ans représentent 26% des recrues de la famille professionnelle de la conduite. En Exploitation transport, 50 % des embauches concernent les moins de 30 ans. Au global, la part des embauches de moins de 30 ans perd 3 points comparé à l'année précédente, celle des plus de 50 ans augmente de 4 points.

Part des embauches en CDI par secteur d'activité

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2024, 60 % des embauches de la Branche font l'objet d'un CDI. Les secteurs des Prestataires logistique, de la Location et du Transport sanitaire enregistrent la plus grande proportion d'embauches en CDI, avec respectivement 94 %, 91 % et 82 % des recrues sous ce statut. Dans le transport routier de marchandises, la part des embauches en CDI enregistre un recul de 8 points par rapport à 2023.

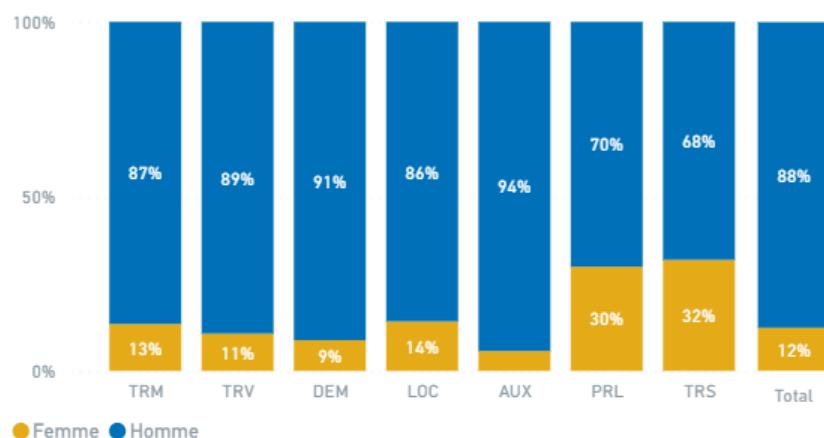
(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport national. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les activités complètement couvertes.

(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques non frigorifique

0,8% des embauches sont des créations

E mbauches par sexe et activité

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

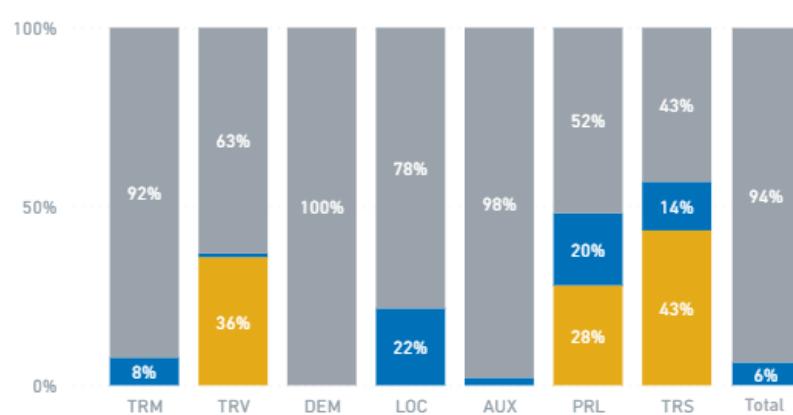


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la Branche, 12 % des recrutements sont des femmes en 2024, un chiffre en baisse par rapport à l'année précédente (-5 points). Les femmes représentent toutefois plus de 30 % des embauches du transport sanitaire et des prestataires logistiques.

Répartition des embauches

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les entreprises interrogées nous font remonter que la part des créations d'emploi dans le total des embauches n'est pas quantifiable.

Bien que le Transport sanitaire, le Transport de voyageurs et les Prestataires logistique font remonter que la part des embauches pour création d'emploi représente 43%, 36% et 28%, les autres secteurs interrogés n'ont, semble-il, pas créé de poste en 2024.

En outre, en 2024, 94 % des embauches sont le fait de remplacements pour autres motifs que la retraite (démission, fin de CDD, rupture conventionnelle).

Évolution des départs en fin de carrière par secteur
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les départs en fin de carrière au niveau de l'ensemble de la Branche sont constitués de la somme des départs en retraite et des congés de fin d'activité. Une augmentation des départs en fin de carrière de 17 % est constatée dans la Branche.

Évolution des départs en Congé de Fin d'Activité (CFA)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Année AGEFCA FONGECFA

2023	6	82
2024	4	61

Source : FONGEFCA-Transport & AGEFCA-Voyageurs

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) permet à des conducteurs de transport routier de marchandises ou de voyageurs, conducteurs du secteur du déménagement et convoyeurs de fonds, employés dans les entreprises du champ de la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires de transport, de cesser leur activité professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'ouverture de leur droit à la retraite.

Le CFA a été mis en place pour le transport de marchandises et le secteur du déménagement par les accords de branche du 28 mars et 11 avril 1997. Il a été étendu aux convoyeurs de fonds par les accords du 23 juin 1997 et du 24 mars 1998. Le CFA a été mis en place par l'accord du 2 avril 1998 pour le transport routier de voyageurs.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Nombre total de bénéficiaires du CFA

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

TRM

427

dont transports de fonds

41

TRV

48

Source : FONGEFCA-Transport & AGEFCA-Voyageurs

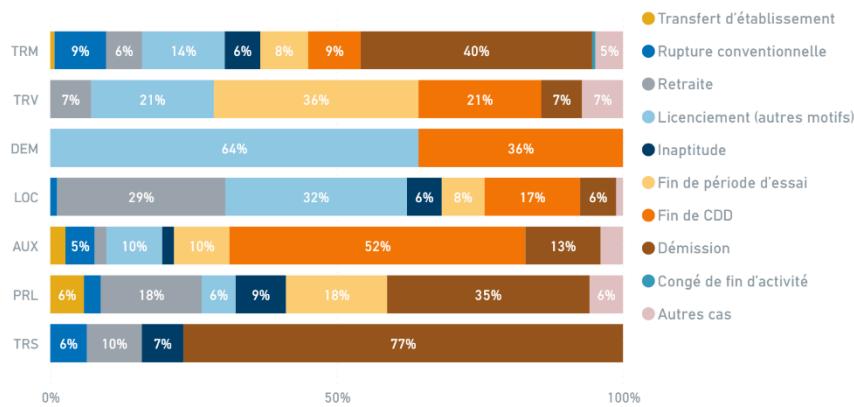
Le recul progressif de l'âge de la retraite a exigé une adaptation du dispositif de CFA. Les accords entre partenaires sociaux du 30 mai 2011 puis du 14 mars 2014 ont ainsi visé à préserver l'équilibre du CFA en adaptant certains critères d'accès. En outre, à la suite de l'adoption de la réforme des retraites qui décale l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, les partenaires sociaux ont signé un accord le 16 juin 2023 pour adapter le CFA aux nouvelles dispositions légales.

Le nombre de dossiers transférés en CFA en 2024 a reculé pour le transport de marchandises et de voyageurs (respectivement -1,2 % et -2 %).

Toute cessation d'activité d'un salarié dans les conditions prévues par l'accord relatif au CFA doit donner lieu, dans l'entreprise qui employait le bénéficiaire du CFA, à l'embauche d'un salarié cotisant au dispositif CFA, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein. Cette embauche doit intervenir au plus tard dans les 3 mois suivant la date de départ effectif de l'entreprise du bénéficiaire du CFA et peut intervenir, au plus tôt, dans un délai de 3 mois avant la date de départ effectif de ladite entreprise.

Répartition des flux de départs de l'établissement par motif et secteur

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les principales causes de départs des établissements de la Branche sont les démissions, suivies des fins de CDD (respectivement 33 % et 20 % des motifs de départs). Chez les Auxiliaires, les fins de CDD sont cependant plus nombreuses que les démissions (respectivement 52 % et 13%).

Taux de rotation par secteur

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	2019	2023	2024
MAR	21 %	19 %	21 %
TRS	19 %	11 %	8 %
TRV	35 %	11 %	9 %
Total	23 %	17 %	18 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de rotation de la main-d'œuvre (ou turnover) est calculé comme la moyenne des taux d'entrée et de sortie divisé par l'effectif. Un taux de rotation de 0 % signifie qu'il n'y a eu ni départ ni arrivée au cours de l'année. Un taux de 100 % signifie en revanche que l'intégralité des postes a été renouvelée. En 2024, dans la Branche, on observe un taux de rotation de 18 %, soit une augmentation de 1 point par rapport à 2023. Cette augmentation est caractérisée par une progression du taux de rotation dans le secteur du Transport de marchandises (21 % en 2024 contre 19 % en 2023).]

Intérim

30% des établissements ont recours à l'intérim

Établissements déclarant avoir recours à l'intérim

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Année	2024	
Secteur d'activité	Recours intérim	Part établissements %
Auxiliaires de transport	81	27 %
Déménagement	0	0 %
Location	13	20 %
Prestataires logistiques	0	0 %
Transport routier de marchandises	591	45 %
Transport routier de voyageurs	6	3 %
Transport sanitaire	56	12 %
Total	748	30 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Après une baisse en 2023 du nombre d'établissements déclarant avoir recours à l'intérim, on observe une reprise en 2024 : la proportion passe de 21 % à 30 % (presque 200 établissements de plus). On remarque en particulier une forte augmentation dans le transport de marchandises où le nombre d'établissements utilisant l'intérim passe de 225 à 591 (45 % des établissements du transport de marchandises déclarent avoir recours à l'intérim contre 16 % en 2023).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Évolution du nombre d'intérimaires par secteur (en équivalents temps plein)

France

Année	2023	2024	
Secteur d'activité	Nombre d'intérimaires	Nombre d'intérimaires	Taux d'évolution
AUX	20 699	21 101	2 %
DEM	484	285	-41 %
LOC	1 415	1 283	-9 %
PRL	19 578	16 175	-17 %
TRM	19 423	19 396	0 %
TRS	170	115	-32 %
TRV	2 617	2 772	6 %
Total	64 384	61 128	-5 %

Source : Déclarations Sociales Nominatives (DSN), traitement Dares

Données ajustés au champ conventionnel

Le nombre d'intérimaires en équivalent temps plein dans la Branche a baissé de 5 %. La baisse observée en 2024 correspond à la réduction de 17% du volume d'intérimaires chez les Prestataires Logistique (3 400 intérimaires en moins). Les prestataires logistiques, le Transport routier de marchandises et les Auxiliaires de transport concentrent 93 % des intérimaires de la Branche.

Marché du travail

Environ **6 100** offres d'emploi dans la Branche d'emploi

> Offres et demandes d'emploi

Les données présentées dans cette rubrique proviennent exclusivement de France Travail. Elles sont donc exhaustives en ce qui concerne les demandes d'emploi, mais partielles pour les offres d'emploi.

Evolution des offres d'emploi par secteur (ensemble des codes ROME)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Code NAF Rév.2	Libellé	2022	2023	2024
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	1 070	1 050	990
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	260	340	340
4941A	Transports routiers de fret interurbains	1 590	1 650	1 330
4941B	Transports routiers de fret de proximité	2 460	1 600	1 920
4941C	Location de camions avec chauffeur	230	200	130
4942Z	Déménagement	180	110	120
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	164	217	186
5229A	Messagerie, fret express	80	70	70
5229B	Affrètement et organisation des transports	719	489	288
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	60	120	30
7712Z	Location et location-bail de camions	80	97	53
8010Z	Activités de sécurité privée	246	278	250
8690A	Ambulances	510	400	380
Total		7 649	6 622	6 087
Part de la Branche (CCNTR) par rapport au marché du travail		2,07 %	1,90 %	1,94 %

Source : France Travail - Exploitation AFT.

Le volume des offres d'emploi déposées par les entreprises de la Branche à France Travail poursuit sa baisse. En effet, après avoir enregistré une chute en 2023 (-13 %), le nombre d'offres diminue de 8 % en 2024. On observe en particulier une diminution du nombre d'offres de plus de 40 % déposées par les entreprises des secteurs de l'Affrètement et organisation des transports. Les seuls secteurs d'activité qui ont vu le nombre d'offres déposées continuer d'augmenter sont le Transport routier de fret de proximité et le Déménagement. Les offres sont restées globalement stables dans le transport sanitaire et le transport routier de voyageurs.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des offres par emploi (code ROME)

Données de 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Codes ROME V-4	Libellé	Nombre d'offres diffusées	Part des offres déposées par la Branche	Taux d'évolution des offres diffusées
G1201	Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice	160	19 %	-16 %
H3302	Agent / Agente de conditionnement	3 250	0 %	7 %
J1305	Ambulancier / Ambulancière	590	58 %	-19 %
N1101	Cariste	7 060	1 %	-5 %
N1102	Déménageur / Déménageuse	250	32 %	-42 %
N1103	Préparateur / Préparatrice de commandes	13 650	3 %	-6 %
N1105	Manutentionnaire	6 320	2 %	-18 %
N1201	Affréteur / Affréteuse	430	2 %	16 %
N1202	Employé / Employée de transit	1 190	5 %	-8 %
N1301	Responsable logistique	2 120	0 %	5 %
N1302	Responsable entrepôt logistique	430	2 %	19 %
N1303	Approvisionneur / Approvisionneuse logistique	4 870	1 %	-8 %
N4101	Conducteur / Conductrice de poids lourd	10 600	15 %	-4 %
N4102	Conducteur / Conductrice de transport de particuliers	230	57 %	64 %
N4103	Conducteur / Conductrice de bus	2 690	36 %	21 %
N4104	Courrier / Coursière	290	7 %	-22 %
N4105	Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse	5 130	24 %	-7 %
N4201	Responsable d'agence transport routier de marchandises	770	1 %	24 %
N4202	Responsable d'exploitation transport routier de personnes	120	0 %	200 %
N4203	Agent / Agente d'intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 240	11 %	3 %
N4204	Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes	310	13 %	-3 %
Total		61 700	9 %	-5 %

Source : France Travail - Exploitation AFT. Les données sont présentées selon la nomenclature ROME V-4.

Au niveau des professions « cœur de métier » du transport et de la logistique, le volume d'offres d'emploi diffusées par France Travail (les offres diffusées regroupent les offres collectées directement par France Travail et les offres transmises par des sites partenaires), et émises par les entreprises de l'ensemble de l'économie française, a diminué de 5 % en 2024 passant à 61 700 offres. 9 % de ces offres ont été déposées par des entreprises de la Branche (comme en 2023) et jusqu'à 58 % pour la conduite de véhicules sanitaires. 22% de ces offres concernent les préparateurs /préparatrices de commandes et 17% le poste de conducteur/conductrice poids lourd.

Répartition des offres selon la nature et la durée du contrat (tous secteurs, y compris compte propre et intérim)

Données de 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Codes ROME V-4	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois (CDD, intérim)
▲			
G1201	Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice	31 %	6 %
H3302	Agent / Agente de conditionnement	20 %	72 %
J1305	Ambulancier / Ambulancière	63 %	29 %
N1101	Cariste	14 %	83 %
N1102	Déménageur / Déménageuse	44 %	36 %
N1103	Préparateur / Préparatrice de commandes	28 %	63 %
N1105	Manutentionnaire	13 %	80 %
N1201	Affréteur / Affréteuse	67 %	28 %
N1202	Employé / Employée de transit	82 %	12 %
N1301	Responsable logistique	74 %	17 %
N1302	Responsable entrepôt logistique	84 %	12 %
N1303	Approvisionneur / Approvisionneuse logistique	51 %	38 %
N4101	Conducteur / Conductrice de poids lourd	30 %	64 %
N4102	Conducteur / Conductrice de transport de particuliers	57 %	30 %
N4103	Conducteur / Conductrice de bus	37 %	35 %
N4104	Courier / Coursière	45 %	41 %
N4105	Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse	54 %	33 %
N4201	Responsable d'agence transport routier de marchandises	65 %	22 %
N4202	Responsable d'exploitation transport routier de personnes	92 %	8 %
N4203	Agent / Agente d'intervention technique d'exploitation des tr...	57 %	36 %
N4204	Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes	68 %	13 %
Total		34 %	57 %
Total marché du travail France		61 %	24 %

Source : France Travail - Exploitation AFT. Les données sont présentées selon la nomenclature ROME V-4.

En 2024, plus de la moitié des offres diffusées par France Travail pour les professions cœur de métier du transport et de la logistique correspondent à des contrats de moins d'un mois (stable par rapport à 2023), alors que ces types de contrats ne représentent qu'un quart des offres diffusées globalement par France Travail pour l'ensemble des domaines professionnels de l'économie. Certains métiers y sont confrontés davantage que d'autres : les métiers de cariste, de manutentionnaire et d'agent de conditionnement cumulent respectivement 83 %, 80 % et 72 % d'offres de courte durée.

La part des offres en CDI augmente : les contrats à durée indéterminée représentent, en 2024, 34 % des offres pour les professions cœur de métier du transport et de la logistique (+1 point). La part des offres en CDI au niveau de l'ensemble du marché du travail français, tous domaines confondus, progresse de 2 points pour atteindre 61%.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

38 790 demandeurs d'emploi se positionnent sur un des métiers du transport routier et de la logistique

Evolution des demandeurs d'emploi en stock

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Codes ROME V-4	Libellé	Nombre de demandeurs en stock au 31/12/2024
G1201	Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice	400
H3302	Agent / Agente de conditionnement	2 920
J1305	Ambulancier / Ambulancière	980
N1101	Cariste	3 480
N1102	Déménageur / Déménageuse	210
N1103	Préparateur / Préparatrice de commandes	7 290
N1105	Manutentionnaire	4 560
N1201	Affréteur / Affréteuse	70
N1202	Employé / Employée de transit	180
N1301	Responsable logistique	980
N1302	Responsable entrepôt logistique	80
N1303	Approvisionneur / Approvisionneuse logistique	910
N4101	Conducteur / Conductrice de poids lourd	6 100
N4102	Conducteur / Conductrice de transport de particuliers	310
N4103	Conducteur / Conductrice de bus	1 640
N4104	Courier / Coursière	240
N4105	Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse	7 950
N4201	Responsable d'agence transport routier de marchandises	150
N4202	Responsable d'exploitation transport routier de personnes	30
N4203	Agent / Agente d'intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	250
N4204	Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes	60
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER		38 790

Source : France Travail - Exploitation AFT. Les données sont présentées selon la nomenclature ROME V-4.

Les demandes en stock désignent l'ensemble des demandeurs d'emploi comptabilisés en fin d'année de catégorie A, B et C, c'est-à-dire tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Le nombre de demandeurs d'emploi en stock au 31/12/2024 s'élève à 38 790. Ce portefeuille est principalement composé de personne en recherche d'emploi sur les postes de chauffeur livreur (20%), préparateurs de commande (19%) et conducteur poids lourd (16%).

Répartition des demandeurs d'emploi selon l'âge et le sexe

Données de 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Codes ROME V-4	Libellé	Part des femmes	Part des -25 ans	Part des +50 ans
G1201	Guide-accompagnateur / Guide-accompagnatrice	59 %	6 %	42 %
H3302	Agent / Agente de conditionnement	67 %	10 %	34 %
J1305	Ambulancier / Ambulancière	32 %	7 %	17 %
N1101	Cariste	5 %	9 %	25 %
N1102	Déménageur / Déménageuse	0 %	14 %	20 %
N1103	Préparateur / Préparatrice de commandes	25 %	25 %	13 %
N1105	Manutentionnaire	10 %	21 %	17 %
N1201	Affréteur / Affréteuse	41 %	14 %	21 %
N1202	Employé / Employée de transit	51 %	13 %	16 %
N1301	Responsable logistique	25 %	5 %	34 %
N1302	Responsable entrepôt logistique	15 %	0 %	38 %
N1303	Approvisionneur / Approvisionneuse logistique	31 %	7 %	30 %
N4101	Conducteur / Conductrice de poids lourd	5 %	6 %	25 %
N4102	Conducteur / Conductrice de transport de particuliers	12 %	2 %	42 %
N4103	Conducteur / Conductrice de bus	17 %	4 %	39 %
N4104	Courier / Coursière	17 %	17 %	24 %
N4105	Chauffeur-livreur / Chauffeuse-livreuse	5 %	16 %	19 %
N4201	Responsable d'agence transport routier de marchandises	17 %	0 %	40 %
N4202	Responsable d'exploitation transport routier de personnes	9 %	0 %	64 %
N4203	Agent / Agente d'intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises	35 %	13 %	22 %
N4204	Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes	32 %	0 %	45 %
Total		17 %	14 %	22 %

Source : France Travail - Exploitation AFT. Les données sont présentées selon la nomenclature ROME V-4.

La part des femmes recherchant un emploi dans les métiers du transport et de la logistique est stable (17 %).

Les femmes sont majoritaires parmi les personnes recherchant un poste dans l'accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives (59 %) et sur les opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage (67 %).

Les moins de 25 ans sont peu représentés parmi les personnes à la recherche d'un emploi dans la conduite, contrairement aux plus de 50 ans.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

64 préparations opérationnelles collectives à l'emploi ont été financées en 2024

> Dispositifs soutenus par la Branche pour la formation des demandeurs d'emploi

Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) collectives financées par OPCO Mobilités

Données de 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	16	0	0	0	5	21	10
Voyageurs	43	0	0	0	0	43	19
Total	59	0	0	0	5	64	16

Source : OPCO Mobilités

Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) permettent depuis 2011 de former, avec notamment des financements France Travail, des demandeurs d'emploi préalablement à leur prise d'un poste en CDI ou en CDD d'au moins douze mois. D'une durée de 400 heures maximum, elles peuvent être utilisées pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.

Le nombre de bénéficiaires de POE collectives recule de 63 % en 2024 pour atteindre 64 bénéficiaires. 92 % d'entre eux bénéficient à la famille professionnelle de la conduite (après 69 % en 2023). Les bénéficiaires sont majoritairement dans des entreprises du secteur du transport de voyageurs (73 % des POE collectives). La part des bénéficiaires du secteur marchandises chute (32 % contre 88 % en 2023) avec un nombre en forte baisse de bénéficiaires pour les marchandises. Le taux de féminisation des bénéficiaires de POE collectives est en baisse au niveau de la Branche (- 4 points).

Depuis 2019, les POE individuelles ne sont plus mises en œuvre par OPCO Mobilités mais directement par France Travail. En outre, les formations au titre des contrats de sécurisation professionnelle ne peuvent plus être financées par OPCO Mobilités à la suite de la loi du 5 septembre 2018 dite « Avenir professionnel ».

Formation

Formations réalisées

Diplômes d'Etat délivrés

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Famille professionnelle	Type	Diplôme	Nombre	Taux de réussite	Taux d'évolution	Taux de féminisation
Conduite	BAC	Conducteur Transport Routier de Marchandises	78	89 %	NC	8 %
	CAP	Conducteur Agent d'Accueil en Autobus et Autocar	0	NC	NC	NC
		Déménageur sur VUL	0	NC	NC	NC
		Conducteur Livreur Marchandises	76	89 %	17 %	6 %
		Conducteur Routier Marchandises	182	78 %	-13 %	6 %
Exploitation-gestion	DEA	Diplôme d'Etat d'Ambulancier	305	82 %	16 %	NC
	BAC	Organisation Transport de Marchandises	58	78 %	NC	24 %
	BTS	Gestion des Transports et Logistique Associée	104	50 %	-5 %	24 %
Maintenance	BAC	Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	68	74 %	NC	5 %
	BTS	Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	19	79 %	6 %	NC
Manutention-magasinage	BAC	Logistique	107	82 %	NC	20 %
	CAP	Opérateur/Opératrice Logistique	89	84 %	10 %	12 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale et Ministère de la Santé et de la Prévention
NC : Non communiqué par région

En 2024, plus de **1 086 diplômes d'État** ont été délivrés dans le secteur transport-logistique, toutes voies d'accès confondues, soit une **augmentation de 5 %** par rapport à 2023.

Les diplômes liés aux métiers de la **conduite** représentent 56 % des certifications. Le CAP CLM et le DEA Ambulancier voient leurs nombres de diplômés progresser respectivement de 17% et 16%. A contrario le nombre de diplômés d'un CAP CRM se replie de -13%.

Les formations aux métiers de **l'exploitation-gestion** représentent 15 % des diplômes délivrés, celles de **la manutention-magasinage** 18 % et celles de **la maintenance** 8 %.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Titres professionnels délivrés

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Titre professionnel	Nombre	Taux de réussite	Taux d'évolution	Taux de féminisation
Agent magasinier	29	81 %	-81 %	NC
Cariste d'entrepôt	17	100 %	13 %	6 %
Conducteur de transport en commun sur route	929	67 %	-9 %	18 %
Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	1 076	76 %	-19 %	9 %
Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules	63	74 %	-23 %	6 %
Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	60	92 %	-2 %	38 %
Exploitant en transport routier de marchandises	0	NC	NC	NC
Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises	12	86 %	50 %	29 %
Organisateur de transports aériens ou maritimes de marchandises	40	75 %	43 %	53 %
Préparateur de commandes en entrepôt	239	86 %	-11 %	19 %
Technicien en logistique d'entreposage	27	73 %	-13 %	24 %
Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique	39	66 %	NC	29 %
Total	2 531	73 %	-17 %	15 %

Source : DGEFP

2 531 titres professionnels ont été délivrés en 2024 (en baisse de 17%). Le taux d'évolution met en avant que les formations type BAC+2 ont été préférées cette année : là où le titre d'Agent magasinier voit son nombre d'entrant en formation diminuer de plus de 80%, les formations de Gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises (GOTRM) et d'Organisateur de transports aériens et maritimes de marchandises (OTAMM) évoluent respectivement de 50 % et 43 %.

Le titre de Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur représente 42% des titres délivrés.

Le taux de réussite global chute brusquement et passe de 81% en 2023 à 73% en 2024. Une personne sur trois ne valide pas son titre professionnel de Conducteur de transport en commun sur route alors que 100 % des caristes d'entrepôt entrés en formation ont validé leur titre.

15 % des personnes en formation sont des femmes (+1 point comparativement à l'année précédente). 380 femmes ont passé un titre professionnel en 2024. Notons que ces dernières sont majoritaires sur les formations OTAMM.



Soutien aux formations de conducteurs routiers par l'AFT

Répartition des bénéficiaires par formation

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : AFT

4 132 formations d'accès au métier de conducteur routier ont été cofinancées en 2024 par l'AFT, après 4 111 en 2022, soit une hausse de 0,5 %.

Les FIMO Marchandises représentent 32 % des formations à la conduite de transport routier de marchandises ayant bénéficié d'un financement de l'AFT. Leur nombre est en baisse de 7 % par rapport à 2023, ainsi que celui des titres professionnels de conducteur de transport routier de marchandises sur porteur ou tous véhicules : - 9 % par rapport à 2023.

Le nombre de formations qualifiantes (titre professionnel) d'accès au métier de conducteur de transport de voyageurs cofinancées par l'AFT est en hausse de 12 % en 2024, et en parallèle, le nombre des FIMO Voyageurs progresse de 43 % par rapport à 2023.

Nombre de stagiaires reçus aux formations obligatoires à la conduite

Données au 31 décembre 2023 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Secteur	FCO	FIMO	Passerelles
Marchandise	7 077	1 581	130
Voyageur	1 547	256	120

Source : Ministère des Transports

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
(**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique



Apprentissage

Répartition des effectifs en apprentissage par famille professionnelle et activité

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	106	439	171	22	117	855	38
Transport sanitaire	40	7	0	0	5	52	44
Voyageurs	23	29	5	15	18	90	38
Total	169	475	176	37	140	997	38

Source : OPCO Mobilités

Portée par la réforme de 2018 et le plan « 1 jeune, 1 solution » (2020), les contrats d'apprentissage dans le secteur privé poursuit sa croissance en 2024 (+6 %). La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a renforcé l'attractivité de l'apprentissage via : libéralisation du marché, augmentation des salaires des apprentis, aides pour le permis B et pour les entreprises de moins de 250 salariés, ouverture de l'apprentissage jusqu'à 29 ans, et simplification de l'aide unique aux entreprises (6 000 € pour la première année).

Dans la Branche des transports routiers et activités auxiliaires :

- 86 % des apprentis travaillent dans le transport de marchandises, principalement dans les métiers « Exploitation-gestion » (51 %) et « Manutention-magasinage » (20 %).
- Dans le transport de voyageurs, 25 % se forment à la « Conduite » et 32 % à « Exploitation-gestion ».
- Les apprentis en maintenance ont diminué (-5 %).
- Le taux de féminisation est stable à 38 %, plus élevé dans le transport sanitaire (44 %).



Professionnalisation

Contrats de professionnalisation par famille professionnelle et activité

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	3	23	25	1	9	61	38
Transport sanitaire	1	0	0	0	0	1	0
Voyageurs	22	0	0	1	2	25	12
Total	26	23	25	2	11	87	30

Source : OPCO Mobilités

Dont % de Contrats de professionnalisation en CDI

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

CDI	
Marchandises	5 %
Transport sanitaire	100 %
Total	5 %

Source : OPCO Mobilités

Le nombre de contrats de professionnalisation dans les entreprises de la Branche chute de 43 % en 2024.

Les effectifs des formations « Conduite » représentent 30 % des contrats de professionnalisation.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », une aide exceptionnelle a été mise en place à partir de juillet 2020 pour soutenir les embauches en contrat de professionnalisation dans le contexte de la crise sanitaire. Depuis le

1er janvier 2023, les entreprises qui recrutent des jeunes en contrat de professionnalisation bénéficient d'une aide à l'embauche pouvant aller jusqu'à 6 000 €.

Un décret du 29 décembre 2023 maintient cette aide pour l'année 2024. Néanmoins, un décret du 24 avril 2024 indique que l'aide ne s'applique pas aux contrats de professionnalisation conclus après le 30 avril 2024. Sont concernés par cette aide les contrats de professionnalisation conclus entre le 1er janvier 2023 et le 30 avril 2024 pour préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (Bac +5). Les contrats de professionnalisation doivent être conclus avec des salariés de moins de 30 ans.

Ces contrats peuvent également être des certificats de qualification professionnelle (CQP) ou des contrats de professionnalisation expérimentaux.

On compte 11 fois moins de jeunes en contrat de professionnalisation dans la Branche qu'en contrat d'apprentissage.

Le taux de féminisation des apprenants en contrat de professionnalisation dans les entreprises de la Branche est de 30 % (+ 1 point).

Globalement, le nombre d'alternants (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans la Branche est en baisse de -0,6 % en 2024.

Plan de développement des compétences

Formation continue hors alternance moins de 11 salariés

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	523	36	116	16	547	1 238	19
Transport sanitaire	24	5	1	3	143	176	35
Voyageurs	60	4	1	3	23	91	11
Total	607	45	118	22	713	1 505	20

Source : OPCO Mobilités

Formation continue hors alternance plus de 11 salariés

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	2 713	82	817	256	3 291	7 159	19
Transport sanitaire	132	31	13	2	446	624	33
Voyageurs	1 207	41	97	17	497	1 859	24
Total	4 052	154	927	275	4 234	9 642	21

Source : OPCO Mobilités

Depuis le 1er janvier 2019, le « Plan de formation » a laissé place au « Plan de développement des compétences », qui rassemble l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur pour ses salariés.

Dans les établissements de la Branche de moins de 11 salariés, l'utilisation du plan de développement des compétences est en augmentation de 34 % en 2024.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

En effet, bien que le plan de développement des compétences ait été moins mobilisé pour financer des formations de la famille professionnelle « Conduite » (- 5 % par rapport à 2023), il augmente pour toutes les autres familles professionnelles.

Les formations conduite routière représentent 40 % des formations dispensées dans le cadre du développement des compétences pour les entreprises de moins de 11 salariés.

A contrario, les salariés appartenant à des établissements de 11 salariés et plus ont plus bénéficié de formations financées dans le cadre de leur plan de développement des compétences qu'en 2023 (+ 14 %), plus précisément pour des formations en Maintenance (+ 418 %) ou en conduite (+ 9 %).

Les formations conduite routière représentent 42 % des formations dispensées dans le cadre du développement des compétences pour les entreprises de plus de 11 salariés.

Toutes tailles d'entreprise confondues, 20 % des formations du plan de développement des compétences ont bénéficié à des femmes.

FNE-Formation

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	303	2	0	0	3	308	4
Transport sanitaire	45	0	0	0	0	45	22
Voyageurs	367	0	0	0	31	398	26
Total	715	2	0	0	34	751	17

Source : OPCO Mobilités

Le FNE-Formation (Fonds National de l'Emploi) est un dispositif dédié à la formation des salariés des entreprises s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement des transitions écologique, numérique, agricole/alimentaire et démographique. Il consiste en une prise en charge par l'État d'une partie des coûts pédagogiques du projet de formation. En 2024, 751 formations ont été réalisées dans la Branche grâce au dispositif FNE-Formation, soit 17 % de moins qu'en 2023. La population féminine représente 17 % (+ 6 points par rapport à 2023) des salariés ayant mobilisé le dispositif FNE-Formation.

Dispositif Pro-A

Données au 31 décembre 2024 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Conduite	Exploitation - Gestion	Manutention - Magasinage	Maintenance	Autres	Total	Taux de féminisation (%)
Marchandises	0	10	12	0	0	22	18
Transport sanitaire	8	0	0	0	0	8	13
Voyageurs	3	0	0	0	0	3	33
Total	11	10	12	0	0	33	18

Source : OPCO Mobilités

La Pro-A, dispositif de reconversion ou de promotion par alternance, s'est substituée aux périodes de professionnalisation qui avaient bénéficié en 2018 à 87 911 salariés de la Branche. Elle permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession d'accéder à une formation certifiante tout en restant dans leur entreprise.

Son déploiement reste récent dans la Branche puisque l'accord de Branche relatif à la mise en place des actions de reconversion ou promotion par alternance (dit « Pro-A »), signé le 4 juin 2020, a été étendu par arrêté le 6 novembre 2020, et publié au Journal Officiel le 10 décembre 2020.

Les effectifs des salariés ayant bénéficié du dispositif Pro-A sont en baisse en 2024 (- 6 % par rapport à 2023). En 2024, 33 stagiaires (contre 35 en 2023) ont mobilisé le dispositif Pro-A, et plus précisément 22 stagiaires (contre 19 en 2023) dans le transport routier de marchandises. La population féminine représente 18 % des stagiaires ayant mobilisé le dispositif Pro-A.

Tutorat

Effectifs de tuteurs formés par activité

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	2023	2024
Marchandises	262	126
Transport sanitaire	4	
Voyageurs	20	8
Total	286	134

Source : OPCO Mobilités

Le nombre de tuteurs formés au titre de l'accompagnement des contrats de professionnalisation en 2024 chute drastiquement : -53% en comparaison de l'année précédente. Le nombre de nouveaux tuteurs qui se sont formés passe ainsi de 286 en 2023 à 3 134 en 2024.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Accompagnements de VAE pris en charge par OPCO Mobilités

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	2023	2024
Marchandises	1	1
Total	1	1

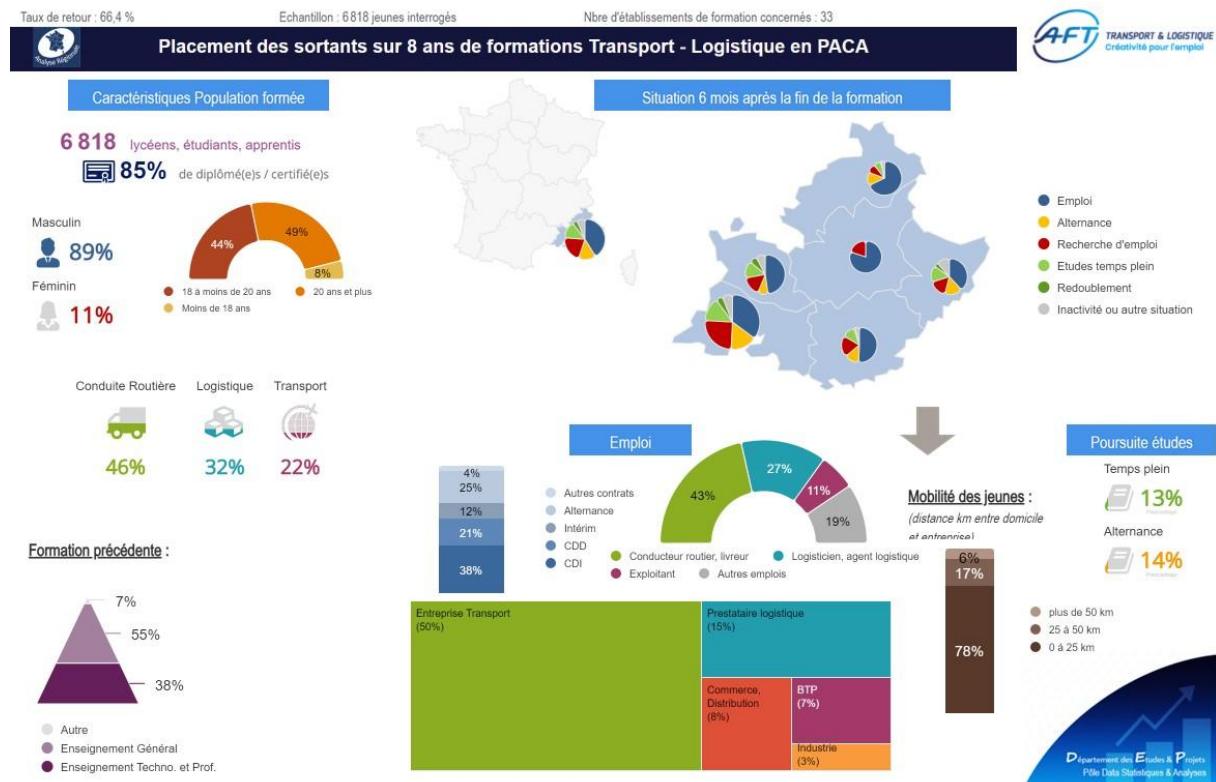
Source : OPCO Mobilités

Le nombre d'accompagnements à la VAE (validation des acquis de l'expérience) financés par OPCO Mobilités est stable : 1 accompagnement financé en 2024.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Insertion professionnelle

Placement à six mois des formations Transport Logistique



Prospective

Prévisions de recrutements

Répartition des établissements ayant des projets de recrutement par activité

Projets de recrutement en 2025 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	Nombre d'établissements	En % d'établissements avec salariés	Taux d'évolution
TRM	858	40 %	54 %
TRV	177	66 %	41 %
DEM	58	37 %	-29 %
LOC	61	58 %	-7 %
AUX	158	31 %	24 %
PRL	18	11 %	-75 %
TRS	251	46 %	17 %
Total	1 582	41 %	27 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Plus de quatre établissements sur dix interrogés par l'AFT au premier semestre 2025 déclarent avoir des projets de recrutement ou avoir déjà recruté en 2025, soit plus de 1 582 établissements ayant des salariés. Ce nombre marque une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente. Seul 11% des Prestataires logistique auraient des projets de recrutement (-75 %).

Répartition des projets de recrutement par famille professionnelle

Projets de recrutement en 2025 - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Famille professionnelle	Projets de recrutement	En %
Logistique	274	4 %
Exploitation transport	157	2 %
Conduite voyageurs	534	8 %
Conduite sanitaire	906	13 %
Conduite marchandises	4 613	68 %
Autres	270	4 %
Total	6 754	100 %

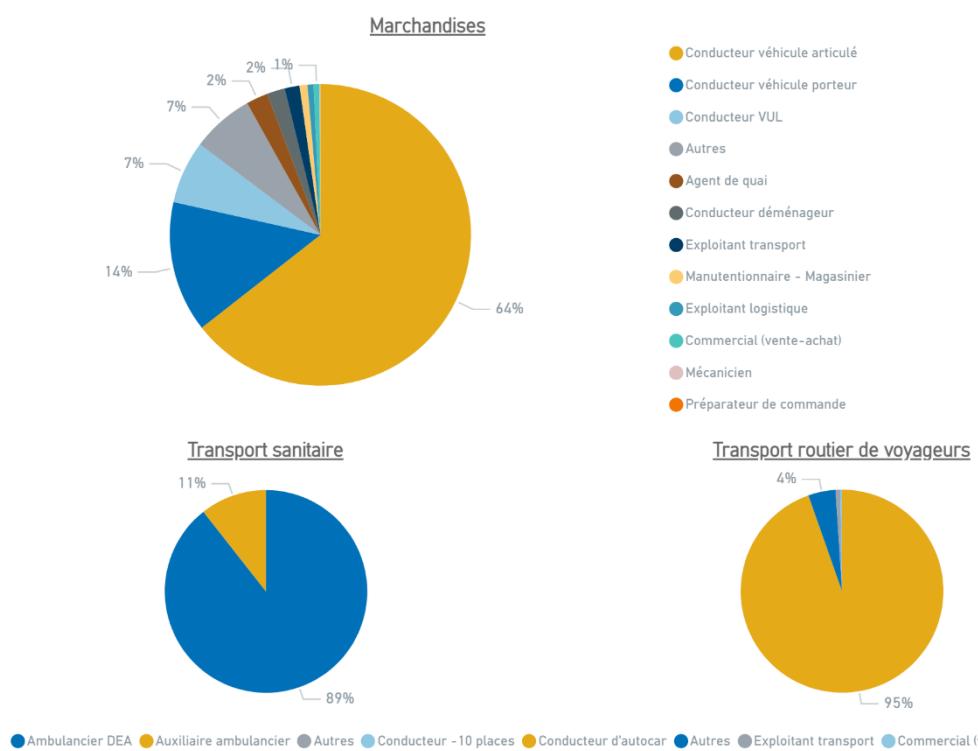
Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans les entreprises de la Branche, on évalue à plus de 6 750 le nombre de postes ouverts en 2025, dont 68 % portent sur la conduite de véhicules de transport de marchandises, ce qui représente une augmentation de 54 % par rapport à l'année précédente.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

Répartition des projets de recrutement par famille professionnelle et activité

Projets de recrutement en 2025 - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Près de 8 projets de recrutement sur 10 des établissements de l'activité marchandises concernent des conducteurs de véhicules lourds (contre 59 % en 2024). Dans le transport routier de voyageurs, 95 % le sont pour des conducteurs d'autocars. Pour le transport sanitaire, 11 % des projets de recrutement concernent les auxiliaires ambulanciers et 89 % des ambulanciers diplômés.

Pourcentage d'employeurs éprouvant des difficultés de recrutement

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Activité	2024	2025
TRM	27 %	41 %
TRV	40 %	17 %
DEM	4 %	46 %
LOC	21 %	26 %
AUX	18 %	29 %
PRL	43 %	5 %
TRS	35 %	30 %
Total	27 %	35 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

35 % des établissements de la Branche déclarent éprouver des difficultés de recrutement au premier semestre 2025 (en hausse de 8 points par rapport à 2024). Le TRM et le Déménagement sont particulièrement concernés par cette hausse. A contrario, le Transport sanitaire, le Transport routier de voyageurs et les prestataires logistique voient les difficultés baisser.

Selon l'enquête, 4 entreprises du transport routier de marchandises sur 10 éprouve des difficultés de recrutement en début d'année 2025.

Projets de recrutement jugés difficiles dans l'enquête BMO

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Métiers	2024	2025
Agents d'exploitation du transport	56 %	55 %
Cadres de la logistique	36 %	66 %
Cadres des transports et du tourisme	17 %	47 %
Conducteurs de transport en commun sur route	65 %	47 %
Conducteurs de véhicules légers	73 %	54 %
Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents)	52 %	38 %
Conducteurs routiers	77 %	53 %
Contrôleurs des transports	100 %	85 %
Employés du tourisme et agent de billetterie des transports	50 %	36 %
Responsable du magasinage et de la logistique (non cadres)	46 %	36 %
Techniciens d'exploitation et d'administration des transports	62 %	13 %
Techniciens et agents de maîtrise du tourisme	100 %	90 %
Total	63 %	47 %

Source : Enquête BMO

L'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO), réalisée annuellement par France Travail, avec le concours du Crédoc, porte sur l'ensemble des employeurs hors administrations de l'Etat et entreprises publiques, et repère en particulier les projets de recrutement perçus comme difficiles par les employeurs. Les résultats présentés ici procèdent de l'enquête menée entre octobre et décembre 2024 relatives aux perspectives et anticipations 2025. Pour l'enquête BMO 2025, la nomenclature des métiers en familles professionnelles (FAP) a été actualisée, d'où la différence avec les éditions précédentes et l'impossibilité, dans certains cas, de comparer avec les chiffres des années passées.

Les métiers choisis sont ceux du domaine professionnel « transports, logistique et tourisme ». Dans l'ensemble du domaine professionnel, 47 % des recrutements sont jugés difficiles en 2025. Pour tous les métiers de la conduite, l'enquête montre une baisse des projets jugés difficiles en 2025. Pour exemple, 65% des recrutement sur le poste de Conducteurs de transport en commun sur route étaient jugés difficile en 2024 contre 47% en 2025. Les métiers plus qualifiés sont, au contraire, plus susceptibles de rencontrer des difficultés cette année : les postes de Cadre de la logistique et Cadre des transports et du tourisme augmentent fortement (respectivement de 36 % à 66 % et de 17 % à 47 %).

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique



Prévisions

L'Observatoire estime que le nombre de salariés au sein de la CCNTR augmenterait de 503 au cours de l'année 2025, ce qui porterait à 57 811 le total de salariés à la fin de l'année dans les établissements des transports routiers et activités auxiliaires du transport, soit une augmentation de 0,87 %.

Cette estimation se fonde sur les données disponibles quant à l'évolution de l'activité et de l'emploi sur les premiers trimestres 2025, et sur les travaux d'analyses et de prévisions réalisés en novembre 2025 par les OPTL régionaux.

La consolidation des statistiques régionales des URSSAF indique que l'emploi dans les transports routiers et activités auxiliaires progresse légèrement au premier semestre 2025 (+ 835 salariés, soit 1,5 % d'augmentation). Cette augmentation est largement imputable au transport de voyageurs qui enregistre une hausse 5,5 % de ses salariés au premier semestre 2025 (+447). Le transport Sanitaire est resté stable (+4 salariés) Au premier semestre 2025, on dénombre 383 nouveaux salariés dans l'activité Marchandises, soit une augmentation de 0,9%, stable comparativement à l'année précédente.

Les incertitudes se poursuivent et empêchent une réelle évolution des effectifs. La baisse des volumes à transporter dans le TRM, les besoins comblés dans le TRV et les difficultés de trouver du personnel formé dans le TRS, couplé aux difficultés relatives au nombre de véhicule, laissent entrevoir une stagnation des effectifs salariés. Les chiffres rentent tout de même positifs avec une prévision des membres à +0,87% pour la branche.

Transport de marchandises et logistique

Les membres tablent sur une stagnation des effectifs salariés. L'incertitude politique se prolonge et mine les perspectives de progression. La baisse de la consommation entraîne l'acheminement de moins de volume et donc un besoin en recrutement moindre. De fait, les besoins en recrutements baissent et les entreprises ont plus de souplesse quant au choix des candidats à recruter.

Transport routier de voyageurs

Une prévision du second semestre qui suit celui de l'année précédente. Bien que de forts besoins de recrutement ont été exprimés en début d'année, ceux-ci ont été comblés et les entreprises adhérentes ne font remonter que peu d'évolution pour fin 2025.

Transport sanitaire

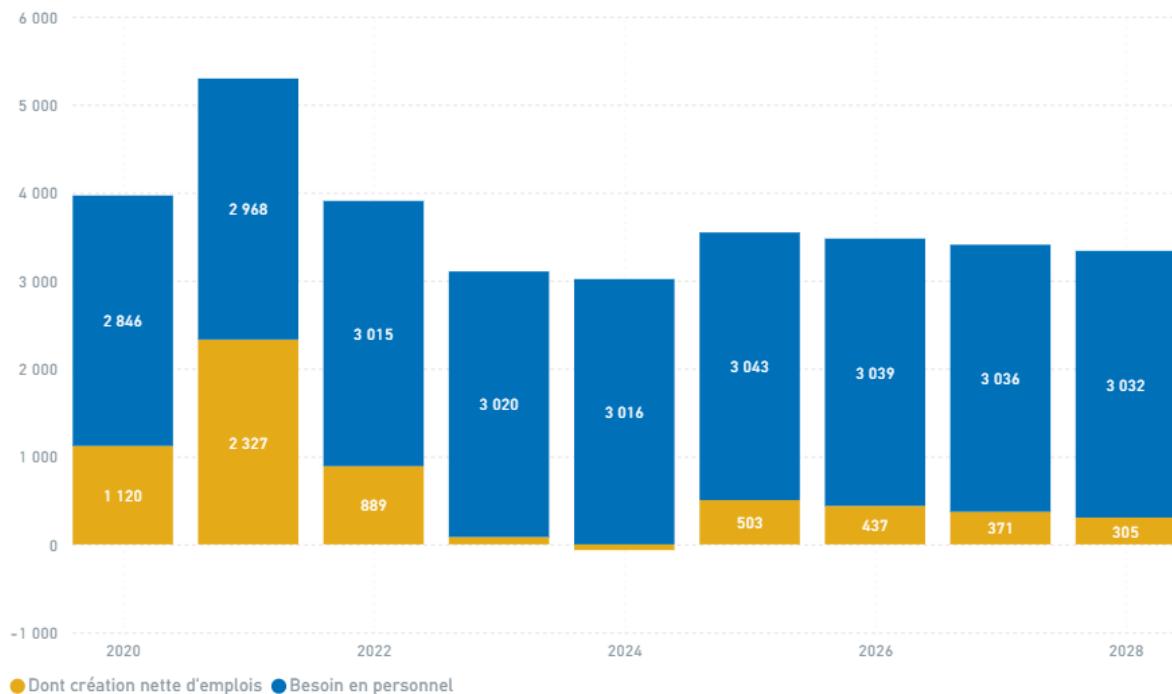
Nous estimons une stagnation bien que les besoins en recrutements sont grands pour pouvoir répondre à toutes les demandes. Cependant, la baisse des tarifs (-13%) pour les ambulances non certifiées risque de provoquer un rachat des petites structures par les plus grosses. Le numérus clausus sur les véhicules et le faible nombre de formation qui mènent au métier dans la région reste problématique et ne permettront pas une évolution significative des effectifs.

Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2024 invitant le gouvernement à supprimer les textes réglementaires interdisant l'accès à la formation et à la profession d'ambulancier aux personnes titulaires d'un permis de conduire probatoire. Un premier texte avait été proposé en mars 2024, mais la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 a ralenti l'examen de celle-ci. L'adoption de cette loi permettrait une entrée plus précoce dans le métier et potentiellement d'atténuer les difficultés de recrutement.



Projection des emplois et des besoins en formation d'accès aux métiers

Besoin annuels de nouveaux entrants



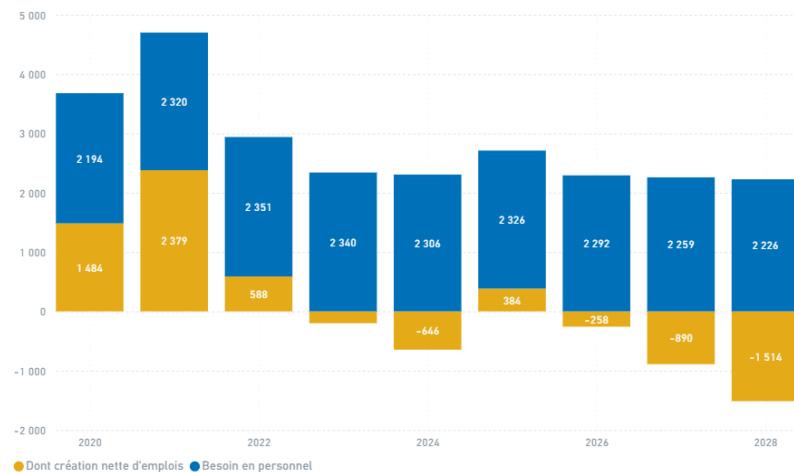
En se basant sur la croissance constatée, les projections laissent entrevoir une faible baisse des besoins en personnel sur la période 2025-2028. Le nombre de création nette d'emploi amorcerait également une chute après une reprise en 2025 (-39% entre 2025 et 2028).

Malgré tout, la branche aura tout de même besoin de 3 337 personnes supplémentaires en 2028.

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique

MARCHANDISES

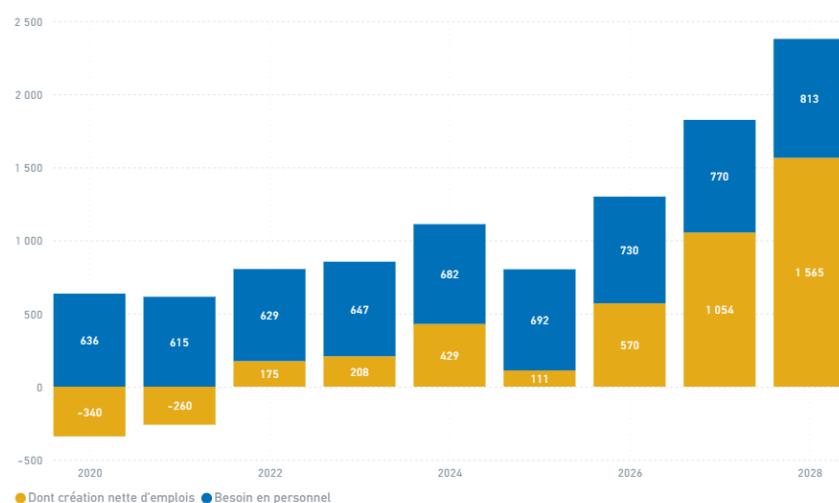
Besoin annuels de nouveaux entrants



Sur l'activité Marchandises, les prévisions laissent entrevoir une chute des créations nette d'emploi et la stagnation des besoins globaux en personnel. Le scénario actuel prévoit un besoin annuel de nouveaux entrants de 712 personnes en 2028.

VOYAGEURS

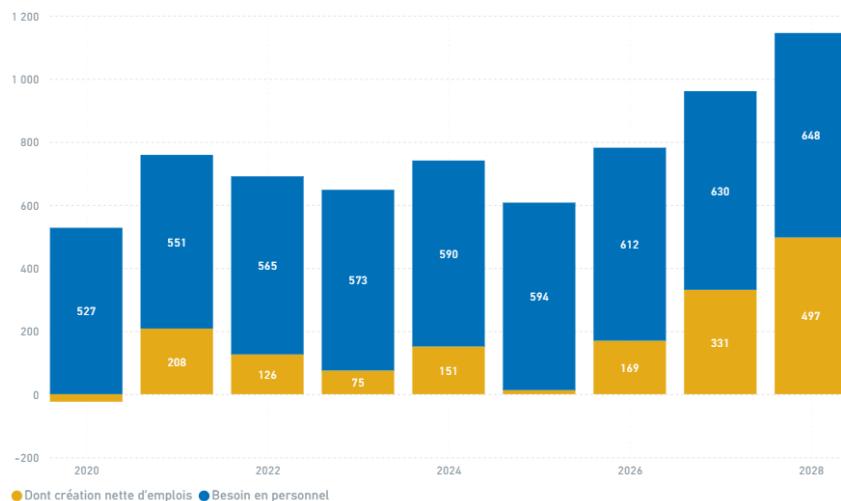
Besoin annuels de nouveaux entrants



Sur l'activité Voyageurs, les prévisions laissent entrevoir une forte hausse des créations nette d'emploi et des besoins globaux en personnel. Le scénario actuel prévoit un besoin annuel de nouveaux entrants de 2 378 personnes en 2028.

SANITAIRE

Besoin annuels de nouveaux entrants



Sur l'activité Sanitaire, les prévisions laissent entrevoir une hausse des créations nette d'emploi et des besoins globaux en personnel. Le scénario actuel prévoit un besoin annuel de nouveaux entrants de 1 145 personnes en 2028.

Prospective des besoins en formation d'accès aux métiers

Métier		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Logistique	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	282	-327	1 192	112	126	72	-48	-166	-282
	Remplacement annuel des départs	372	355	417	423	430	434	428	421	415
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	654	28	1 610	536	556	505	379	255	133
Exploitants transport	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	-212	1 110	-521	469	261	56	-38	-130	-220
	Remplacement annuel des départs	266	324	297	322	336	338	334	329	324
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	54	1 435	-223	791	597	394	296	199	104
Conducteurs	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	1 451	1 741	485	-1 760	-1 122	206	-139	-479	-814
	Remplacement annuel des départs	1 274	1 366	1 391	1 299	1 240	1 251	1 232	1 215	1 197
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	2 725	3 107	1 877	-461	117	1 457	1 094	736	383
Autres	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	-38	-145	-568	978	89	50	-34	-116	-197
	Remplacement annuel des départs	282	274	245	296	301	303	299	295	290
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	244	129	-324	1 274	390	353	265	178	93
Total	Création nette d'emplois annuelle par les entreprises	1 484	2 379	588	-200	-646	384	-258	-890	-1 514
	Remplacement annuel des départs	2 194	2 320	2 351	2 340	2 306	2 326	2 292	2 259	2 226
	Besoin annuel global en nouveaux entrants	3 678	4 699	2 939	2 140	1 660	2 710	2 035	1 369	712

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.
 (**) Depuis le 1er février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique



Organisations syndicales



Organisations patronales



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE (OPTL)

204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

—
optl@optl.fr